

ARIANESPACE SAS
Société par actions simplifiée au capital de 10.001.000 euros
Siège social : c/o ArianeGroup, 51-61 Route de Verneuil, 78130 Les Mureaux
318 516 457 RCS Versailles
(ci-après la « Société »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 16 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le seize mars

LA SOUSSIGNEE :

ARIANESPACE PARTICIPATION
S.A. au capital de 13.126.000 €
c/o ArianeGroup, 51-61 Route de Verneuil, 78130 Les Mureaux
350 012 522 RCS Versailles
Propriétaire de

13.126 actions

Total égal au nombre d'actions composant le capital social

13.126 actions

Agissant en qualité d'associé unique (l' « **Associé Unique** ») de la Société,

(...)

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES, PORTANT SUR LES POINTS SUIVANTS :

1. Approbation des comptes et opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
2. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
3. (...)
6. Pouvoirs pour les formalités légales.

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 comprenant le Compte de Résultat, le Bilan et son Annexe, tels qu'ils lui ont été présentés et qui se soldent par une perte de quatorze millions neuf cent dix-huit mille et quatre cent quatre-vingt-deux euros et soixante-et-onze centimes d'euros (- 14.918.482,71 €), ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Associé Unique prend acte que la Société a engagé, au cours de l'exercice écoulé, 56 190 euros de dépenses ou charges non déductibles fiscalement telles que visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts (celles-ci concernent exclusivement les amortissements excédentaires sur véhicules de tourisme).

DEUXIEME DECISION

Il est rappelé que l'Associé Unique a décidé, aux termes d'un procès-verbal en date du 17 décembre 2025, de prélever sur le compte "prime d'émission" la somme de EUR 93 200 000, qui a été affectée à un compte de réserve indisponible à l'effet d'apurer les pertes provisionnelles des prochains exercices sociaux, à commencer par 2025.

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, décide d'affecter au compte « réserve indisponible » le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025, se traduisant par une perte de -14 918 482,71 €, comme suit :

ORIGINE

Report à nouveau antérieur	0 €
Résultat de l'exercice	-14 918 482,71 €
Total à affecter	-14 918 482,71 €

AFFECTATION

Affectation de la totalité de la perte 2025 au compte de réserve indisponible à due concurrence	-14 918 482,71 €
---	------------------

Capitaux propres après affectation du résultat de l'exercice 2025

La situation nette de la Société s'établirait de la manière suivante :

Capital social	10 001 000,00 €
Prime d'émission	24 523 246,87 €
Réserve indisponible	78 281 517,29 €
Report à nouveau	0,00 €

Situation nette : 112 805 764,16 €

L'Associé Unique prend acte qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre des trois derniers exercices.
(...)

SIXIEME DECISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits de cet acte pour accomplir toutes formalités de droit.

(...)

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Par M. Michel DOUBOVICK, Fondé de pouvoirs



FORVIS MAZARS SA

ERNST & YOUNG et Autres

Arianespace

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

FORVIS MAZARS SA
45, rue Kléber
92300 Levallois-Perret
S.A. à directoire et conseil de surveillance
au capital de € 8 320 000
784 824 153 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Arianespace

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique de la société Arianespace,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Arianespace relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « 1. Changements de méthode comptables » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable résultant de l'application du règlement ANC n° 2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les notes 9 et 10 des « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels et la note 11 des « Compléments d'informations relatifs au bilan » décrivent les modalités de calcul de la Provision pour Risques Techniques et Commerciaux (PRTC) et les principales hypothèses retenues pour son évaluation dans les comptes au 31 décembre 2025.

L'estimation de la PRTC requiert un degré élevé de jugement de la direction pour déterminer les hypothèses sous-jacentes à son calcul.

Nous avons examiné la cohérence des hypothèses retenues par la direction sur la base des éléments disponibles et mis en œuvre des procédures d'audit pour vérifier la traduction de ces hypothèses dans la détermination de la provision. Nous avons porté une attention particulière aux hypothèses suivantes concernant le lanceur Ariane 6 :

- ▶ au carnet de commandes au 31 décembre 2025 afin de nous assurer de la prise en compte de l'intégralité des contrats fermes signés dans l'évaluation de la provision ;
- ▶ au manifeste de lancement et à sa cohérence avec le carnet de commandes et les fenêtres de tir contractuellement prévues ;
- ▶ à l'horizon du carnet de commande pris en compte pour l'évaluation de la PRTC, et notamment l'exclusion de satellites dont la période de lancement s'étend au-delà de l'année 2029 ;
- ▶ aux mesures d'accompagnement financier de l'ESA des phases de transition et stabilisée ;
- ▶ à l'obtention d'une confirmation par la société ArianeGroup du prix de transfert des lancements considérés.

Nous avons également vérifié que les notes annexes mentionnées ci-dessus communiquent une information appropriée.

Comme indiqué dans la note 9 des « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels, les estimations mentionnées ci-dessus reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, les réalisations étant susceptibles de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles utilisées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Levallois-Perret et Paris-La Défense, le 9 mars 2026

Les Commissaires aux Comptes

FORVIS MAZARS SA

ERNST & YOUNG et Autres

Signed by:

EB714AF55B884CD...

Jean-Marc Deslandes

Signed by:


Jean-Christophe Goudard

DOCUMENTS FINANCIERS DE SYNTHÈSE

Exercice 2025



Arianespace SAS
51-61 Route de Verneuil
78130 LES MUREAUX

Table des matières

BILAN.....	3
Bilan actif	4
Bilan passif.....	5
COMPTE DE RESULTAT	6
Compte de résultat.....	7
ANNEXES	8
Faits caractéristiques.....	9
Règles et méthodes comptable.....	10
COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN	16
COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU COMPTE DE RESULTAT	24
AUTRES INFORMATIONS	26

BILAN

Bilan actif

(Euros)

ACTIF	AU 31/12/2025			AU 31/12/2024
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)	0	0	0	0
Frais d'établissement (II)	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement	0	0	0	0
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	33 789 875	32 999 106	790 769	687 337
Fond commercial	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Immobilisation incorporelles en cours, avances et acomptes	126 895	0	126 895	350 609
Sous total	33 916 770	32 999 106	917 663	1 037 946
Immobilisations corporelles				
Terrains	0	0	0	0
Constructions	146 334 130	128 058 869	18 275 261	23 464 062
Installations techniques, matériel et outillage industriels	382 123 712	373 237 991	8 885 721	14 115 314
Autres immobilisations corporelles	28 611 100	27 163 093	1 448 007	1 361 334
Immobilisation corporelles en cours, avances et acomptes	600 297	0	600 297	711 747
Sous total	557 669 239	528 459 953	29 209 286	39 652 457
Immobilisations financières (1)				
Participations	11 064 693	10 208 362	856 331	830 479
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Prêts	2 015	0	2 015	2 836
Autres immobilisations financières	128 740	0	128 740	386 378
Sous total	11 195 448	10 208 362	987 087	1 219 693
Total de l'actif immobilisé (III)	602 781 457	571 667 421	31 114 036	41 910 095
Stocks et en-cours				
Matières premières & autres approvisionnements	38 347	0	38 347	38 347
En-cours de production	11 222 114	0	11 222 114	17 496 056
Produits finis	19 972 733	19 081 938	890 795	1 303 608
Marchandises	0	0	0	0
Avances et acomptes versés sur commandes	1 674 044 244	0	1 674 044 244	2 121 808 686
Sous total	1 705 277 438	19 081 938	1 686 195 500	2 140 646 697
Créances (2)				
Créances Clients & Comptes rattachés	100 151 460	4 991 561	95 159 899	55 739 322
Autres créances	58 565 978	0	58 565 978	4 812 394
Charges constatées d'avances	537 037	0	537 037	950 157
Capital souscrit appelé, non versé	0	0	0	0
Sous total	159 254 475	4 991 561	154 262 914	61 501 873
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres	0	0	0	0
Autres titres	2 619	0	2 619	2 619
Instruments financiers à terme et jetons détenus	0	0	0	0
Disponibilités	386 734 455	0	386 734 455	313 136 583
Sous total	386 737 074	0	386 737 074	313 139 202
Total de l'actif circulant (IV)	2 251 268 987	24 073 499	2 227 195 488	2 515 287 772
Frais d'émissions des emprunts (V)	0	0	0	0
Primes de remboursement des emprunts (VI)	0	0	0	0
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Actif (VII)	452 758	0	452 758	363 771
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V + VI + VII)	2 854 503 202	595 740 919	2 258 762 283	2 557 561 638
(1) Dont à moins d'un an	846		846	225 821
(2) Dont à moins d'un an	159 214 390		159 214 390	66 438 759

Bilan passif

(Euros)

PASSIF	Avant répartition	
	31/12/2025	31/12/2024
Capital (dont versé : 10 001 000€)	10 001 000	372 069
Primes d'émission, de fusion, d'apport	24 523 247	9 827 202
Ecarts de réévaluation	0	0
Ecart d'équivalence	0	0
Sous total	34 524 247	10 199 271
Réserves		
Réserve légale	0	37 207
Réserves statutaires ou contractuelles	93 200 000	0
Réserves réglementées	0	0
Autres réserves	0	0
Report à nouveau	0	-58 623 922
Résultat de l'exercice	-14 918 483	-23 908 309
Subvention d'investissement	0	0
Provisions réglementées	0	0
Sous total	78 281 517	-82 495 024
Total des capitaux propres (I)	112 805 764	-72 295 753
Provisions		
Provisions pour risques	388 203 896	382 423 028
Provisions pour charges	3 156 045	3 859 932
Total des provisions (II)	391 359 941	386 282 960
Dettes (1)		
Emprunts obligataires convertibles	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	0
Emprunts et dettes financières diverses (2)	0	2
Instruments financiers à terme	0	0
Sous total	0	2
Avances et acomptes recus sur commandes en cours	1 684 611 167	2 162 763 619
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	56 307 722	68 292 196
Dettes fiscales et sociales	8 866 365	10 225 114
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0
Autres dettes	3 073 392	429 391
Produits constatés d'avance	1 302 332	1 805 473
Sous total	1 754 160 978	2 243 515 793
Total des dettes (III)	1 754 160 978	2 243 515 795
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)	435 600	58 636
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I + II + III + IV)	2 258 762 283	2 557 561 638
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur cde en cours)	68 630 620	79 449 843
(2) Dont emprunts participatifs	0	0

COMPTE DE RESULTAT

Compte de résultat

(Euros)

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2025	Exercice 2024
PRODUITS D'EXPLOITATION:		
Production vendue	508 517 375	152 108 750
Montant net du chiffre d'affaires	508 517 375	152 108 750
Production stockée	-6 273 942	-3 193 101
Production immobilisée	86 164	414 584
Subventions	109 334 641	60 500
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	11 294 652	4 136 921
Produits de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	10 000	0
Autres produits	1 882 168	10 500 020
Sous-total	116 333 682	11 918 924
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	624 851 057	164 027 674
CHARGES D'EXPLOITATION:		
Achats de marchandises	555 922 078	111 948 394
Achats de matières premières et autres approvisionnements	0	0
Variations de stocks	1 036 817	159 676
Autres achats et charges externes (1)	37 599 449	19 470 883
Sous-total	594 558 344	131 578 954
Impôts, taxes et versements assimilés	2 564 998	3 035 676
Salaires	16 698 902	18 211 795
Cotisations sociales	7 649 051	8 910 850
Sous-total	26 912 952	30 158 320
Dotations aux amortissements et aux dépréciations:		
Sur immobilisations: dotations aux amortissements	11 651 112	12 834 055
Sur immobilisations: dotations aux dépréciations	0	0
Sur actifs circulants: dotations aux dépréciations	0	1 996 452
Sous-total	11 651 112	14 830 506
Dotations aux provisions	16 022 412	19 354 976
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	40 874	0
Autres charges	111 614	508
Sous-total	16 174 900	19 355 484
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	649 297 308	195 923 264
(1) Y compris:		
-Redevances de crédit-bail mobilier	0	0
-Redevances de crédit-bail immobilier	0	0
1.RESULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)	-24 446 250,63	-31 895 590
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun:		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)	0	0
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)	0	0
PRODUITS FINANCIERS:		
De participation (2)	0	0
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)	38 472	23 666
Autres intérêts et produits assimilés (2)	9 018 794	5 945 840
Reprises sur dépréciations et provisions	389 623	285 691
Différences positives de change	91 146	4 523 659
Produits des cessions d'immobilisations financières	0	0
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie	0	0
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	9 538 035	10 778 856
CHARGES FINANCIERES:		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	88 987	853 357
Intérêts et charges assimilées (3)	4 477	130
Différences négatives de change	55 524	134 028
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	0	0
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie	0	0
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)	148 989	987 514
2.RESULTAT FINANCIER (V) - (VI)	9 389 046	9 791 342
3.RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV + V - VI)	-15 057 205	-22 104 249
Produits exceptionnels (VII)	0	226 117 750
Charges exceptionnelles (VIII)	0	228 110 713
4.RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	0	-1 992 962
Participations des salariés au résultats (IX)	0	0
Impôts sur les bénéfices (X)	-138 722	-188 902
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	634 389 092	400 924 280
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	649 307 575	424 832 589
BENEFICE (+) OU PERTE (-)	-14 918 483	-23 908 309
(2) Dont produits concernant les entités liées	38 398	23 568
(3) Dont intérêts concernant les entités liées	0	0

ANNEXES

Faits caractéristiques

1. Activité de la Société au cours de l'exercice

L'année 2025 marque un point d'inflexion pour Arianespace et son activité. Au terme de cet exercice, l'activité opérationnelle se solde par la réalisation de sept lancements : quatre lancements Ariane 62 et trois lancements Vega C, tous effectués avec succès.

Dans ce contexte, la Société a signé des contrats pour le lancement de trois Ariane 62 pour des missions institutionnelles européennes.

L'exercice 2025 a également été marqué par la concrétisation des décisions du Sommet spatial de Séville de novembre 2023 en ce qui concerne la gouvernance de l'exploitation d'Ariane 6 et les moyens financiers destinés à épauler cette activité :

- L'actualisation du cadre juridique prévoyant dorénavant l'exploitation distincte d'Ariane 6 par Arianespace et de Vega par Avio a été parachevée (Launchers Exploitation Declaration liant les Etats participants aux programmes lanceurs de l'ESA, accord entre la France et l'ESA relatif au Centre Spatial Guyanais, mandat d'exploitation d'Ariane 6 attribué à Arianespace au travers du Launcher Exploitation Arrangement).
- Le Conseil de l'ESA au niveau ministériel tenu les 26 et 27 novembre à Brême a consacré les moyens financiers dévolus à l'exploitation d'Ariane 6, matérialisant le support pour la phase Stabilisée pour les lanceurs FM16 à FM42 dans le cadre du programme SEATS, ainsi que les mesures d'accompagnement de l'exploitation dans le programme LEAP et le financement du CSG. En outre, des moyens supplémentaires ont été engagés par les Etats participants au titre de la phase de Transition.

Dans le contexte de mise en œuvre des décisions de Séville, des modifications de la gouvernance, de l'organisation et de la structure capitalistique d'Arianespace ont été réalisées :

- La réduction du nombre d'administrateurs de 13 à 3 au sein de la holding Arianespace Participation, la suppression des mandats de censeurs et la modification en conséquence des statuts ont été approuvées par l'Assemblée Générale des actionnaires d'Arianespace Participation réunie le 1er décembre 2025. Au niveau d'Arianespace SAS, les instances CSA et VESC ont été abrogées et les statuts actualisés.
- Le programme Arianespace Next défini en 2024 a été mis en application. Ce plan a visé à optimiser l'organisation de l'activité entre Arianespace et le prime industriel ArianeGroup de façon à tenir compte de la réduction du périmètre de la Société avec la fin d'exploitation de Vega C et à confirmer les objectifs de coûts au titre de l'exploitation d'Ariane 6 pour la phase Stabilisée. Cette mise en œuvre s'est notamment accompagnée du changement de localisation du siège de la Société (transfert d'Evry au site d'ArianeGroup aux Mureaux) et l'ouverture d'un établissement secondaire sur le Centre de Recherche du Bouchet à Vert le Petit (Essonne).
- Dans ce nouveau contexte de redéploiement de la Société, son management a engagé la définition du plan de transformation Fast Forward destiné à renforcer le positionnement d'Arianespace sur le marché, optimiser l'exploitation d'Ariane 6, créer de nouveaux partenariats, notamment au travers de la valorisation des compétences de la Société et le développement de nouveaux services.

Enfin, l'assise financière de la Société a été consolidée. Les capitaux propres ont été reconstitués avant le 31 décembre 2025. Il résulte de cet exercice, après apurement du cumul de -82,5 M€ de pertes à fin 2024, des capitaux propres nets d'un montant de 127,7 M€ avant pris en compte du résultat de l'exercice 2025. Les capitaux propres intègrent notamment le nouveau capital social de 10 M€ et un montant 93,2 M€ de réserves indisponibles aux fins d'absorber les pertes attendues sur les prochains exercices avant d'entrer en phase Stabilisée d'exploitation d'Ariane 6. A l'issue de l'exercice de recapitalisation opéré exclusivement par ArianeGroup Holding et ArianeGroup GmbH au niveau de la holding Arianespace Participation laquelle détient la totalité d'Arianespace SAS, Arianespace SAS est désormais contrôlée à 100% par ArianeGroup.

2. Evènements significatifs post-clôture

Le premier lancement commercial d'Ariane 64 a été réalisé avec succès le 12 février 2026, confortant les hypothèses retenues par la Société pour produire ses estimations.

Règles et méthodes comptable

Les comptes annuels de l'exercice 2025 sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France, le règlement ANC n° 2022-06, relatifs au plan comptable général ainsi que les règlements l'ayant modifié par la suite.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels et constituent l'annexe :

- au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2025 dont le total net est de 2 258 762 K€,
- et au compte de résultat dont la perte est de -14 918K€.

Le chiffre d'affaires total de 2025 s'élève à 508 517K€.

L'exercice est d'une durée de douze mois, recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2025.

1. Changements de méthode comptables

Application du règlement ANC n°2022-06 depuis le 1^{er} janvier 2025 en remplacement du règlement ANC n° 2014-03. L'impact de ce changement sur les comptes de l'exercice se traduit notamment par :

- une nouvelle présentation de certains postes du comptes de résultat et du bilan afin d'améliorer la lisibilité et la comparabilité des états financiers
- une mise à jour du plan comptable

Ces changements sont sans incidence sur le résultat, la situation nette et la trésorerie de la société au titre de l'exercice.

a) Nouvelle définition du résultat exceptionnel

Les principaux changements sont un reclassement de certains postes du résultat exceptionnel en exploitation. L'impact sur l'exercice 2025 par item se traduit par :

COMPTE DE RESULTAT	Règlement ANC 2022-06	Règlement ANC 2014-03
PRODUITS D'EXPLOITATION:		
Produits de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	10 000	
Subventions	503 141	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	513 141	0
CHARGES D'EXPLOITATION:		
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	40 874	0
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	40 874	0
1.RESULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)	472 267	0
Produits exceptionnels (VII)		
Q/P subventions d'investissement		503 141
Produits des cessions d'éléments d'actif		10 000
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	513 141
Charges exceptionnelles (VIII)		
Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés		40 874
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELS	0	40 874
4.RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	0	472 267
BENEFICE (+) OU PERTE (-)	472 267	472 267

b) Suppression de la technique de transferts de charges

Cette méthode de comptabilisation a pour effet le reclassement en compte de résultat des opérations lié à la suppression de la technique des transferts de charges. Anciennement affecté en compte 791 dans la rubrique « Transfert de charges » des produits d'exploitation, ces montants sont dorénavant affectés en compte 649 dans la rubrique « Cotisations sociales » des charges d'exploitation. L'impact sur l'exercice 2025 par item se traduit par :

COMPTE DE RESULTAT	Règlement ANC 2022-06	Règlement ANC 2014-03
PRODUITS D'EXPLOITATION:		
Transferts de charges		161 094
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	0	161 094
CHARGES D'EXPLOITATION:		
Cotisations sociales	-161 094	0
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	-161 094	0
1.RESULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)	161 094	161 094
BENEFICE (+) OU PERTE (-)	161 094	161 094

2. Immobilisations

a) Immobilisations incorporelles et corporelles

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine.

Arianespace SAS incorpore les coûts d'emprunt finançant l'acquisition ou la production des actifs éligibles dans le coût de ces actifs, ainsi que les frais d'acquisition des immobilisations et les frais accessoires.

Le mode d'amortissement retenu dans les comptes est le mode linéaire. Il est appliqué de manière constante pour tous les actifs de même nature ayant des conditions d'utilisation identiques. Toute modification significative de l'utilisation prévue d'un bien entraînera la révision prospective de son plan d'amortissement.

Les logiciels informatiques font l'objet d'un amortissement exceptionnel sur douze mois comptabilisé en provisions réglementées et complétant ainsi l'amortissement technique.

b) Amortissement accéléré relatif à la fin d'exploitation de systèmes de lancement

Les durées des amortissements des immobilisations corporelles ou incorporelles spécifiques à un système de lancement sont réajustées de manière prospective pour tenir compte des dates prévues de fin d'exploitation dès que celles-ci sont connues de manière suffisamment fiables.

c) Immobilisations corporelles : approche par composants

En application des règlements CRC, l'amortissement par composants est pratiqué selon les modalités décrites ci-après :

- Périmètre d'application
 - Tous les biens dont la valeur brute est supérieure à 1 M€ font l'objet d'une décomposition (seuil adapté à la configuration de notre Actif Immobilisé).
 - Les biens d'une valeur brute inférieure à 1 M€ ne sont pas décomposés et la durée d'amortissement appliquée à ces biens reste inchangée (durée normale d'utilisation des biens par référence au Guide des Industries Aéronautiques et Spatiales).
 - Tout sous-ensemble dont la valeur représente moins de 20 % de la valeur totale du bien, n'est pas retenu en tant que composant. Il est de ce fait amorti comme le bien principal.
 - Dans le cas où la durée d'utilité d'un sous-ensemble est comprise entre 80% et 125% de la durée d'utilité du reste du bien, le sous-ensemble n'est pas dissocié du bien principal et est amorti dans les mêmes conditions que le bien principal.

- Méthodologie de détermination des composants

Arianespace SAS a opté pour une classification des biens par éléments homogènes (une « famille »).

Cette classification comporte 6 familles, dont l'une est décomposée en 4 sous familles et les durées d'amortissement suivantes ont été retenues :

Famille	1	2	3				4	5	6
			3.1	3.2	3.3	3.4			
	Bâtiment	Installation et aménagement des bâtiments	Moyen de production standard	Moyen de production spécifique Ariane 5	Moyen multiple intégré	Moyen de production divers	Moyen de contrôle	Moyen de manutention sur site	Matériel de transport
Durée d'amortissement	20 ans	10 ans	8 ans	8 ans	8 ans	Cas par cas	8 ans	10 ans	10 ans

d) Démarche d'identification des éventuelles dépréciations

A chaque clôture des comptes, Arianespace SAS apprécie s'il existe un indice de perte de valeur sur ses actifs qui peut être :

- Un indice d'obsolescence ou de dégradation physique d'un actif non prévu par le plan d'amortissement.
- Des changements importants (survenus dans l'exercice ou susceptibles de survenir dans un proche avenir) ayant un effet négatif sur l'entreprise dans le degré ou le mode d'utilisation d'un actif.

Dans les cas mentionnés ci-dessus, Arianespace SAS effectue un test de dépréciation.

Les tests de dépréciation annuels consistent à comparer la valeur comptable à la valeur actuelle qui est la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

Du fait qu'il n'existe pas de marché secondaire permettant à Arianespace SAS de déterminer une valeur vénale, le test de perte de valeur est effectué par rapport à la valeur d'usage. Celle-ci sera déterminée au cas par cas, soit en fonction des flux nets de trésorerie attendus, soit en fonction du potentiel de services attendus.

e) Immobilisations financières

- Titres de participation

Un test de dépréciation des titres de participation est pratiqué systématiquement à chaque clôture annuelle des comptes, selon les modalités suivantes :

Les titres de participation sont évalués à l'inventaire en fonction de leur valeur d'utilité; cette valeur d'utilité est estimée à l'aide du critère suivant :

- En référence à l'actif net comptable de la société concernée (i.e. : les capitaux propres).

Une dépréciation est constituée si la valeur d'utilité devient inférieure au coût d'acquisition.

- Prêts et autres Immobilisations Financières

Ces créances sont enregistrées pour leur valeur nominale de remboursement.

Un test de dépréciation des prêts et autres immobilisations financières est pratiqué systématiquement à chaque clôture annuelle des comptes, selon les modalités suivantes :

Les prêts et autres immobilisations financières sont évalués à l'inventaire en fonction de leur valeur d'utilité.

Une dépréciation est constituée lorsqu'apparaît une perte probable (valeur d'utilité de la créance inférieure à sa valeur nominale).

3. Stocks et en cours

Les stocks représentatifs d'éléments de lanceurs sont valorisés au coût d'achat et concernent exclusivement des éléments de Partie Haute du Lanceur (ACU, Dispensers, ...) ; depuis le passage au H0, Arianespace comptabilise l'acquisition des Services de Lancement Ariane 6 en prestations de services et non plus en achats stockés.

Les en-cours de production de services liés à des lancements ou à l'amélioration du lanceur et ses conditions de production ont été évalués à leur coût de production. Ces coûts seront imputés sur les lancements à venir.

Le cas échéant, et au cas par cas, des dépréciations sont constituées, notamment en ce qui concerne des éléments de lanceur non affectables à un lancement.

4. Créances et dettes

Les créances et les dettes sont retenues pour leur valeur nominale. Une dépréciation est constituée sur la base de la meilleure estimation possible du risque de non-recouvrabilité de ces créances.

Les créances et les dettes en monnaie étrangère, ne faisant pas l'objet d'une couverture de change, ont été converties et comptabilisées sur la base du dernier cours de change à la clôture de l'exercice, en contrepartie des écarts de conversion actif et passif. Les écarts de conversion actifs font l'objet d'une provision pour risques de change.

Les avances et acomptes reçus des clients en dollars sont convertis, le cas échéant, sur la base des cours garantis des contrats à terme mis en place ou sinon au cours de clôture.

5. Valeurs mobilières de placement

Les titres sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

Une dépréciation est constituée si la valeur au cours de rachat de clôture de ces titres s'avère inférieure à leur valeur d'acquisition.

6. Disponibilités

Les valeurs disponibles en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Celles exprimées en monnaies étrangères ont été converties et comptabilisées sur la base du dernier cours de change à la date de clôture de l'exercice, par contrepartie résultat.

7. Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achats mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charges correspondant à leur nature.

8. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires des prestations de lancement est dégagé lors de la réalisation des lancements.

9. Utilisation d'estimations

Ces comptes sociaux impliquent que la société fasse un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses, dans le cadre des principes comptables appliqués, qui affectent les actifs, les passifs, les notes sur les actifs et les passifs potentiels à la date des comptes, ainsi que les produits et charges enregistrés pendant l'exercice. La société revoit ses estimations de manière régulière. Des événements et des changements de circonstances peuvent conduire à des estimations différentes, et les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

L'usage des estimations ou hypothèses concerne en particulier :

- Les provisions pour risques techniques et commerciaux décrite dans le paragraphe 11.a) des compléments d'informations relatifs au bilan
- La valorisation des engagements de retraite et prestations assimilées décrite dans le paragraphe 11 des règles et méthodes comptables

10. Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Eu égard aux spécificités de l'activité de la société, il est constitué des provisions pour pertes sur lancements à réaliser en fonction du modèle de mission prévu à la date d'arrêt des comptes (cf. note sur les provisions sur risques et charges).

Les programmes de soutien à l'exploitation destinés à couvrir les frais fixes et les frais internes afférents aux vols sont pris en compte dans le calcul de cette provision, pour autant qu'ils sont considérés comme acquis ou ayant des probabilités très fortes de l'être.

11. Indemnités de départ en retraite

Les indemnités de départ en retraite sont provisionnées dans les comptes sur la base des éléments suivants :

- Comptabilisation dans les comptes selon la méthode préférentielle avec une prise en charges sur la période des écarts actuariels. Le régime de retraite correspondant est un régime de retraite à prestations définies. L'évaluation au 31 décembre 2025 est réalisée suivant la méthode de calcul des « unités de crédit projetées ».
- Suivant la recommandation n° 2013-02 du 7 novembre 2013 de l'ANC modifiée le 5 novembre 2021, la Société a changé de méthode en 2021 pour déterminer ses engagements. Cette méthode prend en compte les droits que les salariés auront acquis au moment de leur départ à la retraite, calculés en fonction de l'ancienneté et du salaire annuel du collaborateur au moment de son départ, désormais linéarisés sur la période précédant l'âge de la retraite et permettant d'obtenir les droits plafonnés.
- Les principales hypothèses retenues au 31 décembre 2025 pour l'évaluation sont les suivantes :

Motif de départ	Volontaire
Age de départ en retraite	Cadres 66 ans - Non cadres 64 ans
Taux de charges sociales	Métropole 51 %, Kourou 49 %
Taux annuel de croissance net des salaires	2,65 %
Taux annuel de turnover non cadres	2 % jusqu'à 54 ans puis 0 %
Taux annuel de turnover cadres	5 % jusqu'à 54 ans puis 1 %
Tables de mortalité	Hommes « INSEE 19 21 H » Femmes « INSEE 19 21 F »
Taux d'inflation	1,00 %
Taux d'actualisation	3,80 %

12. Intégration fiscale

Arianespace SAS a conclu une convention d'intégration fiscale avec Arianespace Participation, entrée en vigueur le 1er janvier 2011 pour une durée de cinq exercices, reconduite ensuite dans le cadre de l'option prise par Arianespace Participation pour le régime de l'intégration fiscale, tel que défini aux articles 223 A et suivants du Code Général des Impôts.

Le Groupe Fiscal Intégré est ainsi constitué :

- Société Mère, Tête de Groupe : Arianespace Participation
- Filiales intégrées : S3R et Arianespace SAS.

Cette convention précise les modalités de répartition de l'Impôt sur les Sociétés (IS) assis sur le résultat d'ensemble du Groupe :

- Lorsqu'elle est bénéficiaire, Arianespace SAS doit verser à la Société Mère, à titre de contribution au paiement de l'IS et des contributions additionnelles dues au titre des résultats réalisés par le Groupe Intégré, un montant d'impôt correspondant à l'IS dont Arianespace SAS aurait été redevable, si elle avait fait l'objet d'une imposition séparée.
- Dans l'hypothèse où Arianespace SAS est déficitaire, la partie de l'économie d'IS procurée à la Société Mère et provenant des déficits dégagés par la Filiale, est réallouée à Arianespace.

13. Informations sur l'entité qui établit les états financiers consolidés

Entité établissant les états financiers consolidés de l'ensemble le plus grand d'entités dont l'entité fait partie en tant qu'entité filiale	Nom: Airbus Defense and Space Holding France SAS
	Siège : ZI DU PALAYS - 31 RUE DES COSMONAUTES, 31400 TOULOUSE
	N° d'identification : 808 451 801 00027
	Lieu où les copies des états financiers consolidés peuvent être obtenues : R.C.S. Toulouse
	Nom : SAFRAN SA
	Siège : 2 BOULEVARD DU GENERAL MARTIAL VALIN, 75015 PARIS
	N° d'identification : 562 082 909 01190
Entité établissant les états financiers consolidés de l'ensemble le plus petit d'entités compris dans l'ensemble d'entités visé ci-dessus dont l'entité fait partie en tant qu'entité filiale	Lieu où les copies des états financiers consolidés peuvent être obtenues : R.C.S. Paris
	Nom : Arianegroup SAS
	Siège : 51-61, ROUTE DE VERNEUIL, 78130 LES MUREAUX
	N° d'identification : 519 032 247 00040
	Lieu où les copies des états financiers consolidés peuvent être obtenues : R.C.S. Versailles

14. Unité monétaire

Les chiffres indiqués dans l'Annexe sont exprimés, sauf indication contraire, en milliers d'euros (K€).

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN

1. Immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations		Diminutions			Montant brut à la clôture de l'exercice
		Virement	Entrées	Virement	Sorties		
		De poste à poste	Acquisitions	De poste à poste	Cessions	Mises hors service	
Immobilisations incorporelles							
Concessions, Brevets, Licences, Marques, Procédés	871						871
Droits & Valeurs similaires	167 050					167 050	0
Autres Immobilisations Incorporelles	32 421	351	147				32 919
Avances et Acomptes sur Immo incorporelles	350		128	351			127
Sous-total (I)	200 692	351	275	351	0	167 050	33 917
Immobilisations corporelles							
Constructions sur sol d'autrui	146 414					82	146 334
Installations Techniques, Matériel & Outillage	381 887	218	66		47		382 124
Autres Immobilisations Corporelles	36 067	154	527			8 136	28 611
Immobilisations Corporelles En Cours	692		168	372			488
Avances et Acomptes sur Immo corporelles	20		93				112
Sous-total (II)	565 080	372	854	372	47	8 218	557 669
Immobilisations financières							
Participations	11 065						11 065
Prêts	3					1	2
Dépôts et cautionnements	386					258	129
Sous-total (III)	11 454	0	0	0	0	259	11 195
TOTAL (I) + (II) + (III)	777 226	723	1 129	723	47	175 527	602 781

- Les immobilisations incorporelles qui se rapportent essentiellement au droit d'utilisation des installations ELS (Ensemble de Lancement Soyuz) de 167 050K€ ont été mises hors service du fait de la fin d'exploitation par Arianespace.
- Les immobilisations corporelles mises hors service sont la conséquence du déménagement du siège social.

2. Amortissements

	Durée d'amortisse- ment	Mode d'amortisse- ment	Amortisse- ments cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentati- ons: Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortisse- ments cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles						
Concessions, Brevets, Licences, Marques, Procédés	10 ans	Linéaire	866	2		868
Droits & Valeurs similaires	10 ans	Linéaire	167 050		167 050	0
Autres Immobilisations Incorporelles	4 ans	Linéaire	31 738	393		32 131
Avances et Acomptes sur Immo Incorporelles						
Sous-total (I)			199 654	395	167 050	32 999
Immobilisations corporelles						
Constructions sur sol d'autrui	6,67 à 20 ans	Linéaire	122 951	5 189	81	128 059
Installations Techniques, Matériel & Outillage	4 à 6,67 ans	Linéaire	367 771	5 514	47	373 238
Autres Immobilisations Corporelles	4 à 10 ans	Linéaire	34 705	554	8 096	27 163
Immobilisations Corporelles En Cours						
Avances et Acomptes sur Immo corporelles						
Sous-total (II)			525 427	11 257	8 224	528 460
Immobilisations financières						
Participations						
Prêts						
Dépôts et cautionnements						
Sous-total (III)			0	0	0	0
TOTAL (I) + (II) + (III)			725 081	11 652	175 274	561 459

3. Dépréciations

	Dépréciation à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : Reprises de l'exercice	Dépréciation à la clôture de l'exercice
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles	0			0
Immobilisations corporelles	0			0
Immobilisations financières	10 234		26	10 208
Actif circulant				
Stocks et encours				
Matières premières et autres appro.	19 706		624	19 082
Créances				
Créances clients et comptes rattachés	4 992			4 992
Autres créances	0			0
Total	34 932	0	650	34 282

4. Stocks et en cours

	Exercice 2025	Exercice 2024
Matières premières & autres approvisionnements		
Pièces de rechange Sol	38	38
Produits finis		
Eléments de lanceurs	891	1 304
En-cours de production		
Production de services de lancement	11 222	17 496
Total	12 151	18 838

Les encours de production de services correspondent aux dépenses engagées pour la réalisation des services de lancement.

- Dépréciations des stocks et en-cours

	Exercice 2025	Exercice 2024	Méthode utilisée pour le calcul de la dépréciation
Produits finis			
Eléments de lanceurs	19 082	19 706	Dépréciation au réel
Total	19 082	19 706	

5. Avances et acomptes sur commandes

Les avances et acomptes sur commandes aux fournisseurs correspondent aux financements contractuels de la production des lanceurs.

6. Etat des échéances des créances à la clôture de l'exercice

	Montant brut au 31/12/2025	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	2	1	1
Autres Immobilisations financières	129		129
Sous-total (I)	131	1	130
Créances de l'actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés	100 151	100 151	
Autres créances	58 566	58 566	
Sous-total (II)	158 717	158 717	0
Charges constatées d'avance (III)	537	497	40
TOTAL (I + II + III)	159 385	159 215	170

Les créances clients et comptes rattachés comprennent :

- des demandes d'acomptes émises et non réglées à la clôture de l'exercice pour 41 590 K€
- des clients divers pour 18 171 K€
- des factures à établir pour un montant de 40 390 K€.

Les autres créances d'une valeur brute de 58 566 K€ comprennent notamment :

- des avoirs à recevoir pour 54 000K€
- les prêts de 450 K€, 350 K€, 300 K€ et 150K€ consentis respectivement les 30 juin 2016, 29 novembre 2019, 22 juin 2023 et 1^{er} avril 2025 à la société mère Arianespace Participation SA dans le cadre de la convention de trésorerie.

Les charges constatées d'avance mentionnent les dépenses enregistrées dans l'exercice qui correspondent à des achats de services dont la prestation doit intervenir à compter de 2026.

7. Valeurs mobilières de placement

L'évaluation de cette rubrique en fonction des valeurs boursières de fin d'exercice (au cours de rachat) s'élève à 3 K€ (pas de plus-value latente).

8. Disponibilités

Cette rubrique comprend principalement les comptes à vue ouverts auprès de banques.

9. Ecart de conversion et différences d'évaluation – Actif

Les écarts de conversion actif, qui s'élèvent à 453 K€ à la clôture, sont représentatifs des pertes de change latentes liées aux évolutions monétaires sur les créances et les dettes.

Ces pertes latentes sont provisionnées.

10. Capitaux propres

La composition du capital social au 31 décembre 2025 est la suivante :

- Actions et parts sociales émises pendant l'exercice

	Nombre d'actions au 01/01/2025	Augmentations	Diminutions	Nombre d'actions au 31/12/2025
Actions	37 206 901	10 001	37 206 901	10 001

- Nombre et valeur des actions par catégorie

	Nombre d'actions	Valeur nominale	Capital social
Actions ordinaires	10 001	1 000,00 €	10 001 000,00 €

L'analyse de la variation des capitaux propres est résumée dans le tableau ci-dessous :

	Au 01/01/2025	Affectation du résultat de l'exercice antérieur	Augmentation de capital	Reduction de capital	Résultat de l'exercice 2025	Au 31/12/2025
Capital	372		10 001	-372		10 001
Prime d'émission	0		24 523			24 523
Prime de fusion	9 827			-9 827		0
Réserves légale	37			-37		0
Réserves indisponibles	0		93 200			93 200
Report à nouveau	-58 624	-23 908	82 532			0
Résultat de l'exercice précédent	-23 908	23 908				0
Résultat de l'exercice					-14 918	-14 918
Total des capitaux propres	-72 296	0	210 256	-10 236	-14 918	112 806

11. Provisions pour risques et charges

	Au 01/01/2025	Augmentations: Dotations de l'exercice	Diminutions: Reprises de l'exercice		Au 31/12/2025
			Utilisées	Non-utilisées	
Provisions pour risques	382 649	16 001	9 493	728	388 430
Provision pour risques techniques et commerciaux	15 072	15 771	7 164	0	23 680
Autres provisions pour risques	367 577	230	2 329	728	364 750
Provisions pour charges	3 634	110	650	164	2 930
Total	386 283	16 111	10 143	891	391 360

a) Provisions pour Risques Techniques et Commerciaux (PRTC)

La PRTC correspond aux pertes futures sur contrats fermes au 31 décembre 2025 pour le manifeste de lancements qui couvre la période 2026-2029. A la clôture de l'exercice 2025, la PRTC s'élève à 23,7 M€ et concerne exclusivement le programme Ariane 6.

L'évaluation de la provision tient compte notamment des hypothèses suivantes :

- Tous les satellites signés et présents dans le carnet de commandes au 31 décembre 2025 sont étudiés à l'exception de quatre satellites prévus d'être lancés sur Ariane 6 au-delà de l'année 2029 et dont les conditions de réalisation du lancement sont trop incertaines à date pour avoir une évaluation robuste de la provision à considérer. Les lancements de la constellation Amazon LEO font l'objet d'un calcul de PRTC spécifique : s'agissant d'un contrat unique pour la réalisation de 18 lancements, l'étude du besoin en provision repose sur la globalité du contrat.
- La confirmation par ArianeGroup du prix de transferts des lancements considérés.
- La couverture par l'ESA de la courbe d'apprentissage pendant la phase de transition.
- La prise en compte d'une contribution de l'ESA aux premiers lancements d'Ariane 64 pendant la phase de Transition.
- La prise en compte des hypothèses de support (équivalent annuel de 340 M€ en conditions économiques 2023) à l'exploitation en phase Stabilisée pour les lancements de rang FM16 à FM42, inhérentes aux décisions du Conseil de l'ESA réuni au niveau ministériel à Brême en novembre 2025.

Concernant Vega, le dernier lancement réalisé en 2026 sous responsabilité d'Arianespace est effectué sur un lanceur couvert par le contrat d'approvisionnement Batch 4. Dans ce contexte, Avio porte le risque économique lié à l'exploitation de Vega et supporte en conséquence les pertes potentielles associées à ces lancements par un mécanisme de réduction du coût du lanceur lorsque le cas est avéré. Ce lancement n'est donc pas éligible à une étude en PRTC.

b) Autres provisions pour risques

Outre l'anticipation de charges attendues en 2026 associées à la mise en œuvre des actions de restructuration décidées en 2024 au titre du projet Arianespace Next, les montants de cette rubrique intègrent principalement les éléments suivants:

- Une provision d'un montant de 351 138K€ pour risque de non-recouvrabilité des acomptes versés à des fournisseurs russes au titre des contrats d'approvisionnement des lanceurs Soyuz.
- Une provision d'un montant de 3 884K€ pour risque de non utilisation de stock de pièces de rechange en fin de programme Ariane 5 et Soyuz

c) Autres provisions pour charges

Celles-ci concernent les indemnités conventionnelles de départ à la retraite d'un montant total de 2 930 K€ (cf. règles et méthodes comptables).

12. Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Échéance à plus de cinq ans
Emprunts et dettes assimilées (I)	0			
Fournisseurs et comptes rattachés				
Dettes fournisseurs	11 882	11 882		
Factures non parvenues	44 426	44 426		
Sous-total (II)	56 308	56 308	0	0
Autres dettes				
Dettes fiscales et sociales	8 866	8 866		
Autres dettes	3 074	3 074		
Sous-total (III)	11 940	11 940	0	0
Produits constatés d'avance				
Participation CNES s/ investissement	120	120		
Participation ESA s/ investissement	1 182	263	919	
Sous-total (IV)	1 302	383	919	0
TOTAL (I) + (II) + (III) + (IV)	69 550	68 631	919	0

Parmi le poste des dettes fiscales et sociales, le montant des charges à payer s'élève à 6 895K€ : 266 K€ de charges à payer fiscales et 6 628K€ sociales.

La rubrique des produits constatées d'avance comprend :

- L'aide financière partielle de 3,6 M€ encaissée en décembre 2008 dont a bénéficié alors Arianespace SAS pour acquérir une immobilisation amortissable (NBR). Le profit résultant de cette participation financière est échelonné sur plusieurs exercices selon les modalités suivantes :
 - o La reprise de cette aide financière s'effectue sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de la valeur du bien acquis au moyen de ce financement
 - o Le montant de la reprise effectuée en 2025 à ce titre, s'élève à 240 K€ soit un solde de 120K€.
- La participation financière de l'ESA à la construction du NBR pour un montant de 3,9 M€. Le profit résultant de cette participation financière est échelonné sur plusieurs exercices selon les modalités suivantes :
 - o La reprise de cette aide financière s'effectue sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de la valeur du bien acquis au moyen de ce financement.
 - o Le montant de la reprise effectuée en 2025 à ce titre, s'élève à 263 K€ soit un solde de 1 182K€.

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU COMPTE DE RESULTAT

1. Ventilation du chiffre d'affaires

	Exercice 2025	Exercice 2024	Variation
Ventilation du CA par catégorie d'activités			
Services de lancement	460 519	109 071	322%
Etudes et essais	6 856	3 799	80%
Produits des activités annexes	41 142	39 239	5%
Ventilation du CA par marché géographique			
France	135 720	13 475	907%
Export	372 797	138 634	169%
Chiffre d'affaires nets	508 517	152 109	234%

2. Production immobilisée

Elle correspond aux Agencements et Installations réalisés en 2025 sur les Ensembles de Lancement.

3. Résultat financier

Le résultat financier est bénéficiaire de 9,4 M€.

Les produits financiers comprennent principalement des intérêts bancaires et sur dépôt à terme à hauteur de 9,0 M€.

4. Honoraires des commissaires aux comptes

	Ernst & Young	Forvis Mazars
Honoraires afférents à la certification des comptes	283	283
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes		
TOTAL	283	283

5. Impôt sur les bénéfices

Depuis 2012 et jusqu'au 31 décembre 2024, Arianespace SAS a été à sept reprises en situation de déficit fiscal. En 2025, c'est de nouveau le cas.

Le solde de déficits reportables s'élevait à 843 M€ avant l'entrée d'Arianespace SAS en 2011 dans le Groupe d'intégration fiscale d'Arianespace Participation SA.

Depuis 2011, les déficits fiscaux d'Arianespace SAS sont remontés à Arianespace Participation SA conformément à la convention d'intégration fiscale, soit 250 M€ cumulés remontés à fin 2025. Compte tenu de la situation fiscale structurellement déficitaire d'Arianespace SAS, aucune créance associée n'est comptabilisée.

Compte tenu de cette situation, il n'est pas présenté dans les annexes aux comptes annuels les informations sur la situation fiscale différée ou latente. Aucune dette ou créance d'impôt différé n'est comptabilisée dans les comptes d'Arianespace SAS.

AUTRES INFORMATIONS

1. Engagements financiers

a) Engagements donnés

- Garanties et cautions

Dans le cadre de contrats de services de lancement, Arianespace S.A.S., par l'intermédiaire d'une de ses banques, a délivré au bénéfice de ses clients des garanties de soumission, des garanties de bonne fin, et des garanties de restitution d'acomptes, sous la forme de lettres de crédit stand-by ou garanties bancaires.

Par ailleurs, au titre de l'Article 89 et suivants du code de l'Union (CDU), Arianespace SAS a délivré, par l'intermédiaire d'une de ses banques, une caution de douane pour couvrir ses activités en Guyane.

Enfin, Arianespace SAS, en application de L.516-1 et des articles R.516-1 et suivants du code de l'environnement, a demandé auprès d'Euler Hermes France l'émission d'un acte de garantie financière.

	Lettre de Crédit Stand-by ou garantie bancaire		
Date de signature du contrat de services de lancement	Entrée en vigueur	Montant	Validité
2023	02/06/2023	2 950 000 €	30/09/2026
2023	30/05/2023	2 400 000 €	28/02/2026
NA : caution de douane	07/12/2017	3 561 061 €	07/12/2026
NA : Garantie Financière	26/06/2023	2 323 597 €	26/06/2027
TOTAL		11 234 658 €	

Dans le cadre de ses activités, la société peut être amenée à prendre des engagements d'indemnisation vis-à-vis d'agences de crédit export (principalement Bpifrance) dans le cadre des crédits export mis en place au profit de ses clients. Ces engagements ne peuvent être mis en œuvre qu'en cas de défaillance des clients au titre de leur financement export, et sous réserve de la réalisation de certaines conditions. En particulier, les engagements d'indemnisation ne sont mis en œuvre que sur les montants perçus des clients en excédent des dépenses engagées pour la réalisation des contrats de services de lancement.

b) Engagements reçus

	Lettre de Crédit		
Date de signature du contrat de services de lancement	Entrée en vigueur	Montant	Validité
2023	17/11/2025	2 400 000 €	27/03/2026
TOTAL		2 400 000 €	

Dans le cadre d'un contrat de services de lancement, Arianespace S.A.S. a reçu une lettre de crédit qui sera présentée à la banque émettrice pour paiement début 2026.

c) Engagements réciproques

Arianespace S.A.S. propose à ses clients, dans le cadre des contrats de lancements, une garantie partielle des risques encourus pendant la phase de lancement. Pour couvrir les conséquences financières d'une telle garantie, Arianespace S.A.S. s'assure auprès d'une compagnie d'assurance, intégralement réassurée par S3R, qui rétrocède elle-même une partie des risques souscrits à plusieurs sociétés d'assurance ou de réassurance tierces.

d) Opérations financières à terme

- Couverture des ventes :

Arianespace SAS couvre la partie de son carnet de commandes libellée en dollar US par des ventes à terme des devises à recevoir.

A ce titre 58,6 millions de dollars restent à livrer. La juste valeur de ces couvertures s'élève à -2,4M€ au 31 décembre 2025.

- Couverture des achats :

Arianespace S.A.S. couvre ses achats en devise au titre de ces contrats de lancement.

A ce titre, 0,1 millions de livres sterling restent à acquérir qui présentent une juste valeur de 0,0M€ au 31 décembre 2025.

2. Tableau de financement

a) Calcul de la variation du fonds de roulement net global

Emplois			Ressources		
	Exercice 2025	Exercice 2024		Exercice 2025	Exercice 2024
Distributions mises en paiement			Capacité d'autofinancement de l'exercice	1 994	222 174
Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé			Cessions ou réductions d'éléments de l'actif immobilisé		
Immobilisations incorporelles	625	452	Prix de cessions d'immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles	1 226	4 201	corporelles	10	234
Immobilisations financières			Cessions ou réductions d'immobilisations financières	258	54
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Réduction des capitaux propres	0		Augmentations des capitaux propres		
			Libération sur augmentation de capital		
			Augmentation des autres capitaux propres	200 020	
Remboursement des dettes financières			Augmentations des dettes financières		
Compte courant d'actionnaire	0		Compte courant d'actionnaire		
Autres	0		Autres	0	2
Total des EMPLOIS	1 851	4 653	Total des RESSOURCES	202 282	222 464
RESSOURCE NETTE	200 431	217 811	EMPLOI NET		

b) Utilisation de la variation du fonds de roulement net global

	Exercice 2025			Exercice 2024
	Besoins (1)	Dégagements (2)	Solde (2)-(1)	Solde
Variations "Exploitation"				
Variations des actifs d'exploitation				
Stocks et en cours		7 311		
Avances et acomptes sur commandes		447 761		
Créances clients, comptes rattachés et autres créances d'exploitation (a)	92 686			
Variations des dettes d'exploitation				
Avances et acomptes sur commandes	478 152			
Dettes fournisseurs, comptes rattachés et autres dettes d'exploitation (b)	11 067			
Totaux et Variation nette "Exploitation" (A)	581 905	455 072	-126 833	-43 139
Variations "Hors exploitation"				
Variations des autres débiteurs		0		
Variations des autres créditeurs				
Totaux et Variation nette "Hors exploitation" (B)	0	0	0	230
Totaux A+B soit : Besoin de l'exercice en fonds de roulement ou Dégagement net de fonds de roulement dans l'exercice			-126 833	-42 909
Variations "Trésorerie"				
Variations des disponibilités et placements	73 598			
Variations des concours bancaires courants				
Totaux et Variation nette "Trésorerie" (C)	73 598	0	-73 598	-174 902
Totaux A+B+C = Variation du Fonds de roulement net global : EMPLOI NET ou RESSOURCE NETTE			-200 431	-217 811

(a) y compris charges constatées d'avance

(b) y compris produits constatés d'avance

3. Informations relatives aux filiales et participations

FILIALES ET PARTICIPATIONS									
(En Euros)									
Informations financières Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenu (en %)	Valeurs comptables des titres détenus		Montant net des prêts et avances consentis par la société	Montant des engagements donnés par la Société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos	Résultat (Bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
			Brute	Nette					
Renseignements concernant les filiales (+ de 50% du capital détenu par la société)									
1. Renseignement détaillés pour chaque filiale									
AE INC (1)	2 396 140	100%	105 342	105 342	1 639	0	(*) 2 075 975	(*) -101 963	0
AE SINGAPORE PTE LTD (1)	212 926	100%	1	1	0	0	(*) 326 967	(*) -219 524	0
A. Total des filiales			105 343	105 343	1 639	0			0
Renseignements concernant les participations (10 à 50% du capital détenu par la société)									
1. Renseignement détaillés pour chaque participation									
STARSEM (1)	3 640 505	15%	8 627 852	0	0	0	(*) 0	(*) 590 513	0
2. Renseignements globaux pour les participations non reprises au 1									
S3R			2 331 498	750 989	0	0			0
B. Total des participations			10 959 350	750 989	0	0			0
C. Total des filiales et des participations (A+B)			11 064 693	856 332	1 639	0			0

(1) Les données afférentes aux Chiffre d'Affaires et aux résultats sont provisoires en l'attente de l'arrêt des comptes par l'organe de direction.

(*) Données 2024

4. Informations relatives à l'effectif

	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Ouvriers	0
Qualifications intermédiaires (art. 4 bis et art. 36 de la convention collective)	21
Cadre et ingénieurs	127
Total (hors apprentis)	148

Cet effectif moyen correspondant au personnel inscrit, inclut les salariés dont le contrat de travail est suspendu (cas notamment du personnel détaché).

5. Informations au titre des opérations réalisées avec des parties liées

Les opérations réalisées avec des entreprises liées Arianespace Participations et Arianegroup, ont été conclues à des conditions normales de marché.

La nature de ces opérations concerne principalement :

- L'achat du lanceur avec Arianegroup
- Une convention de trésorerie avec Arianespace Participation

6. Bilan et compte de résultat N-1

BILAN au 31 décembre 2024

ACTIF	Note	AU 31/12/2024			AU 31/12/2023	PASSIF	Note	AVANT REPARTITION	
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET			AU 31/12/2024	AU 31/12/2023
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ (I)		0		0	0	CAPITAUX PROPRES			
ACTIF IMMOBILISE						CAPITAL dont versé : 372 069€		372 069	372 069
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						PRIMES DE FUSION		9 827 202	9 827 202
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	1	200 341 826	199 654 489	687 337	580 586	RESERVE LEGALE		37 207	37 207
Autres immobilisations incorporelles		0	0	0	0	RESERVE STATUTAIRE ORDINAIRE		0	0
Immobilisation incorporelles en cours		0		0	0	REPORT A NOUVEAU		-58 623 922	-32 889 778
Avances et acomptes	1	350 609	0	350 609	481 317	RESULTAT DE L'EXERCICE		-23 908 309	-25 734 144
Sous-total		200 692 435	199 654 489	1 037 946	1 061 903	RESULTAT EN INSTANCE D'AFFECTATION		0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						Sous total : situation nette		-72 295 753	-48 387 444
Constructions	2	146 414 770	122 950 708	23 464 062	28 652 862	PROVISIONS REGLEMENTEES		0	0
Installations techniques, matériel et outillage	2	381 886 507	367 771 194	14 115 313	17 386 609	Total I	13	-72 295 753	-48 387 444
Autres immobilisations corporelles	2	36 066 607	34 705 273	1 361 334	1 396 129	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Immobilisation corporelles en cours	2	692 247	0	692 247	347 278	Total II	14	386 282 960	168 407 698
Avances et acomptes	2	19 500	0	19 500	29 955				
Sous-total		565 079 631	525 427 175	39 652 456	47 812 833	DETTES			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)						DETTES FINANCIERES (1)			
Participations	3-12	11 064 693	10 234 214	830 479	1 285 391	Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit (2)		0	0
Créances rattachées à participation		0	0	0	0	Emprunts, dettes financières diverses		2	0
Prêts	3-12	2 836	0	2 836	3 633	Sous total		2	0
Autres	3-12	386 378	0	386 378	443 867				
Sous-total		11 453 907	10 234 214	1 219 693	1 732 891	AVANCES ET ACOMPTES SUR COMMANDES		2 162 763 619	1 995 280 013
Total II		777 225 973	735 315 878	41 910 095	50 607 627	DETTES D'EXPLOITATION (1)			
ACTIF CIRCULANT						Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15	68 292 196	81 495 449
STOCKS ET ENCOURS						Dettes fiscales et sociales	16	10 225 114	11 125 549
Matières premières et autres approvisionnements	4-12	21 047 897	19 705 942	1 341 955	16 652 177	Autres		429 391	0
En cours production (services)	4	17 496 056		17 496 056	32 445 444	Sous total		78 946 701	92 620 998
AVANCES ET ACOMPTES SUR COMMANDES	5	2 121 808 686		2 121 808 686	1 867 898 866	DETTES DIVERSES (1)			
CREANCES D'EXPLOITATION (2)						Sur immobilisations et comptes rattachés		0	0
Créances clients et comptes rattachés	6	56 430 883	4 991 561	51 439 322	34 088 594	Fiscales (impôts s/ bénéfices)		0	0
Autres	6	7 823 492	0	7 823 492	67 478 466	Autres		0	0
CREANCES DIVERSES (2)	6	1 288 902		1 288 902	1 518 935	Sous total		0	0
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	7	2 619		2 619	2 619	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE (1)	17	1 805 473	2 309 335
DISPONIBILITES	8	313 136 583		313 136 583	138 234 527	Total III		2 245 515 793	2 090 210 346
Sous-total		2 539 035 118	24 697 503	2 514 337 615	2 158 319 628	ECART DE CONVERSION ET DIFFERENCES D'EVALUATION - PASSIF (IV)		58 636	59 767
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (2)	9	950 157		950 157	1 112 095	TOTAL GENERAL (I à IV)		2 557 561 638	2 210 290 367
Total III		2 539 985 275	24 697 503	2 515 287 772	2 159 431 723	(1) Dont à plus d'un an et à moins d'un an	18	1 302 332	1 805 473
CH A REPART S/PLUSIEURS EXERCICES (IV)		0		0	0	(2) Dont concours bancaires courant	18	79 449 842	93 124 860
ECART DE CONVERSION ET DIFFERENCES D'EVALUATION - ACTIF (V)	10	363 771		363 771	251 017				
TOTAL GENERAL (I à V)		3 317 575 019	760 013 381	2 557 561 638	2 210 290 367				
(1) Dont à moins d'un an	11	225 821		225 821	797				
(2) Dont à plus d'un an	11	54 675		54 675	20 497				

COMPTE DE RESULTAT au 31 décembre 2024

(Euros)

	Ref.	31/12/2024	31/12/2023
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Etudes et essais		3 798 834	2 827 160
Services de lancement		109 070 870	340 768 290
Produits des activités annexes		39 239 046	55 511 402
Production vendue	21	152 108 750	399 106 852
Montant net du chiffre d'affaires		152 108 750	399 106 852
Production stockée		-3 193 101	-5 360 126
Production immobilisée	22	414 584	490 193
Subventions		60 500	90 667
Reprises sur amortissements et provisions	14	3 975 435	32 144 601
Transferts de charges	23	161 486	202 985
Autres produits		10 500 020	18 462 550
TOTAL I		164 027 674	445 137 722
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats stockés matériels, équipements et travaux		904 405	4 066 678
Variation des stocks		157 948	1 735 243
Achats stockés d'autres approvisionnements		0	0
Variation des stocks		1 728	184 280
Autres achats et charges externes		130 514 872	418 570 168
Consommations de l'exercice en provenance de tiers		131 578 953	424 556 369
Impôts, taxes et versements assimilés		3 035 676	2 897 900
Rémunérations du personnel		18 211 795	18 216 604
Charges sociales		8 910 850	8 931 793
Dotations aux amortissements			
des immobilisations		12 834 055	13 003 469
des charges d'exploitation à répartir		0	0
Dotations aux provisions			
pour risques et charges d'exploitation		19 354 976	3 900 517
pour dépréciation des immobilisations		0	0
pour dépréciation des actifs circulants		1 996 452	3 405 792
Autres charges de gestion courante		508	553
TOTAL II		195 923 265	474 912 997
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		-31 895 591	-29 775 275
QUOTES PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN (III et IV)		0	0
PRODUITS FINANCIERS			
Des participations		0	0
D'autres créances de l'actif immobilisé		23 666	29 751
Revenus des valeurs mobilières de placement		0	0
Autres intérêts et produits assimilés		5 945 840	7 013 234
Reprises sur provisions, transfert de charges financières		285 691	749 413
Différences positives de change		4 523 659	142 393
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		0	0
TOTAL V		10 778 856	7 934 791
CHARGES FINANCIERES			
Dotations aux amortissements et aux provisions		853 357	251 017
Intérêts et charges assimilées		130	1 845
Abandon de créances		0	0
Différences négative de change		134 027	48 730
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		0	0
Autres charges financières		0	0
TOTAL VI		987 514	301 592
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)	24	9 791 342	7 633 199
3 - RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III + IV + V - VI)		-22 104 249	-22 142 076
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion		224 665 001	94 924 726
Sur opérations de capital		738 262	774 641
Reprises sur provisions et amortissements dérogatoires		714 487	0
TOTAL VII		226 117 750	95 699 367
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion		11 856 003	450
Sur opérations de capital		3 161	246 913
Dotations aux amortissements et provisions		216 251 548	99 448 007
TOTAL VIII		228 110 712	99 695 370
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	25	-1 992 962	-3 996 003
PARTICIPATION DES SALAIRES AUX FRUITS DE L'EXPANSION (IX)		0	0
IMPOTS SUR LES BENEFICES (X)	26	-188 902	-403 935
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		400 924 280	548 771 880
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		424 832 589	574 506 024
BENERCE (+) OU PERTE (-)	20	-23 908 309	-25 734 144

DOCUMENTS FINANCIERS DE SYNTHESE

Exercice 2025



Arianespace SAS
51-61 Route de Verneuil
78130 LES MUREAUX

Table des matières

BILAN.....	3
Bilan actif	4
Bilan passif.....	5
COMPTE DE RESULTAT	6
Compte de résultat.....	7
ANNEXES	8
Faits caractéristiques.....	9
Règles et méthodes comptable.....	10
COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN	16
COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU COMPTE DE RESULTAT	24
AUTRES INFORMATIONS	26

BILAN

Bilan actif

(Euros)

ACTIF	AU 31/12/2025			AU 31/12/2024
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)	0	0	0	0
Frais d'établissement (II)	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement	0	0	0	0
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	33 789 875	32 999 106	790 769	687 337
Fond commercial	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Immobilisation incorporelles en cours, avances et acomptes	126 895	0	126 895	350 609
Sous total	33 916 770	32 999 106	917 663	1 037 946
Immobilisations corporelles				
Terrains	0	0	0	0
Constructions	146 334 130	128 058 869	18 275 261	23 464 062
Installations techniques, matériel et outillage industriels	382 123 712	373 237 991	8 885 721	14 115 314
Autres immobilisations corporelles	28 611 100	27 163 093	1 448 007	1 361 334
Immobilisation corporelles en cours, avances et acomptes	600 297	0	600 297	711 747
Sous total	557 669 239	528 459 953	29 209 286	39 652 457
Immobilisations financières (1)				
Participations	11 064 693	10 208 362	856 331	830 479
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Prêts	2 015	0	2 015	2 836
Autres immobilisations financières	128 740	0	128 740	386 378
Sous total	11 195 448	10 208 362	987 087	1 219 693
Total de l'actif immobilisé (III)	602 781 457	571 667 421	31 114 036	41 910 095
Stocks et en-cours				
Matières premières & autres approvisionnements	38 347	0	38 347	38 347
En-cours de production	11 222 114	0	11 222 114	17 496 056
Produits finis	19 972 733	19 081 938	890 795	1 303 608
Marchandises	0	0	0	0
Avances et acomptes versés sur commandes	1 674 044 244	0	1 674 044 244	2 121 808 686
Sous total	1 705 277 438	19 081 938	1 686 195 500	2 140 646 697
Créances (2)				
Créances Clients & Comptes rattachés	100 151 460	4 991 561	95 159 899	55 739 322
Autres créances	58 565 978	0	58 565 978	4 812 394
Charges constatées d'avances	537 037	0	537 037	950 157
Capital souscrit appelé, non versé	0	0	0	0
Sous total	159 254 475	4 991 561	154 262 914	61 501 873
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres	0	0	0	0
Autres titres	2 619	0	2 619	2 619
Instruments financiers à terme et jetons détenus	0	0	0	0
Disponibilités	386 734 455	0	386 734 455	313 136 583
Sous total	386 737 074	0	386 737 074	313 139 202
Total de l'actif circulant (IV)	2 251 268 987	24 073 499	2 227 195 488	2 515 287 772
Frais d'émissions des emprunts (V)	0	0	0	0
Primes de remboursement des emprunts (VI)	0	0	0	0
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Actif (VII)	452 758	0	452 758	363 771
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V + VI + VII)	2 854 503 202	595 740 919	2 258 762 283	2 557 561 638
(1) Dont à moins d'un an	846		846	225 821
(2) Dont à moins d'un an	159 214 390		159 214 390	66 438 759

Bilan passif

(Euros)

PASSIF	Avant répartition	
	31/12/2025	31/12/2024
Capital (dont versé : 10 001 000€)	10 001 000	372 069
Primes d'émission, de fusion, d'apport	24 523 247	9 827 202
Ecarts de réévaluation	0	0
Ecart d'équivalence	0	0
Sous total	34 524 247	10 199 271
Réserves		
Réserve légale	0	37 207
Réserves statutaires ou contractuelles	93 200 000	0
Réserves réglementées	0	0
Autres réserves	0	0
Report à nouveau	0	-58 623 922
Résultat de l'exercice	-14 918 483	-23 908 309
Subvention d'investissement	0	0
Provisions réglementées	0	0
Sous total	78 281 517	-82 495 024
Total des capitaux propres (I)	112 805 764	-72 295 753
Provisions		
Provisions pour risques	388 203 896	382 423 028
Provisions pour charges	3 156 045	3 859 932
Total des provisions (II)	391 359 941	386 282 960
Dettes (1)		
Emprunts obligataires convertibles	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	0
Emprunts et dettes financières diverses (2)	0	2
Instruments financiers à terme	0	0
Sous total	0	2
Avances et acomptes recus sur commandes en cours	1 684 611 167	2 162 763 619
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	56 307 722	68 292 196
Dettes fiscales et sociales	8 866 365	10 225 114
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0
Autres dettes	3 073 392	429 391
Produits constatés d'avance	1 302 332	1 805 473
Sous total	1 754 160 978	2 243 515 793
Total des dettes (III)	1 754 160 978	2 243 515 795
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)	435 600	58 636
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I + II + III + IV)	2 258 762 283	2 557 561 638
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur cde en cours)	68 630 620	79 449 843
(2) Dont emprunts participatifs	0	0

COMPTE DE RESULTAT

Compte de résultat

(Euros)

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2025	Exercice 2024
PRODUITS D'EXPLOITATION:		
Production vendue	508 517 375	152 108 750
Montant net du chiffre d'affaires	508 517 375	152 108 750
Production stockée	-6 273 942	-3 193 101
Production immobilisée	86 164	414 584
Subventions	109 334 641	60 500
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	11 294 652	4 136 921
Produits de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	10 000	0
Autres produits	1 882 168	10 500 020
Sous-total	116 333 682	11 918 924
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	624 851 057	164 027 674
CHARGES D'EXPLOITATION:		
Achats de marchandises	555 922 078	111 948 394
Achats de matières premières et autres approvisionnements	0	0
Variations de stocks	1 036 817	159 676
Autres achats et charges externes (1)	37 599 449	19 470 883
Sous-total	594 558 344	131 578 954
Impôts, taxes et versements assimilés	2 564 998	3 035 676
Salaires	16 698 902	18 211 795
Cotisations sociales	7 649 051	8 910 850
Sous-total	26 912 952	30 158 320
Dotations aux amortissements et aux dépréciations:		
Sur immobilisations: dotations aux amortissements	11 651 112	12 834 055
Sur immobilisations: dotations aux dépréciations	0	0
Sur actifs circulants: dotations aux dépréciations	0	1 996 452
Sous-total	11 651 112	14 830 506
Dotations aux provisions	16 022 412	19 354 976
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	40 874	0
Autres charges	111 614	508
Sous-total	16 174 900	19 355 484
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	649 297 308	195 923 264
(1) Y compris:		
-Redevances de crédit-bail mobilier	0	0
-Redevances de crédit-bail immobilier	0	0
1.RESULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)	-24 446 250,63	-31 895 590
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun:		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)	0	0
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)	0	0
PRODUITS FINANCIERS:		
De participation (2)	0	0
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)	38 472	23 666
Autres intérêts et produits assimilés (2)	9 018 794	5 945 840
Reprises sur dépréciations et provisions	389 623	285 691
Différences positives de change	91 146	4 523 659
Produits des cessions d'immobilisations financières	0	0
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie	0	0
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	9 538 035	10 778 856
CHARGES FINANCIERES:		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	88 987	853 357
Intérêts et charges assimilées (3)	4 477	130
Différences négatives de change	55 524	134 028
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	0	0
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie	0	0
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)	148 989	987 514
2.RESULTAT FINANCIER (V) - (VI)	9 389 046	9 791 342
3.RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV + V - VI)	-15 057 205	-22 104 249
Produits exceptionnels (VII)	0	226 117 750
Charges exceptionnelles (VIII)	0	228 110 713
4.RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	0	-1 992 962
Participations des salariés au résultats (IX)	0	0
Impôts sur les bénéfices (X)	-138 722	-188 902
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	634 389 092	400 924 280
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	649 307 575	424 832 589
BENEFICE (+) OU PERTE (-)	-14 918 483	-23 908 309
(2) Dont produits concernant les entités liées	38 398	23 568
(3) Dont intérêts concernant les entités liées	0	0

ANNEXES

Faits caractéristiques

1. Activité de la Société au cours de l'exercice

L'année 2025 marque un point d'inflexion pour Arianespace et son activité. Au terme de cet exercice, l'activité opérationnelle se solde par la réalisation de sept lancements : quatre lancements Ariane 62 et trois lancements Vega C, tous effectués avec succès.

Dans ce contexte, la Société a signé des contrats pour le lancement de trois Ariane 62 pour des missions institutionnelles européennes.

L'exercice 2025 a également été marqué par la concrétisation des décisions du Sommet spatial de Séville de novembre 2023 en ce qui concerne la gouvernance de l'exploitation d'Ariane 6 et les moyens financiers destinés à épauler cette activité :

- L'actualisation du cadre juridique prévoyant dorénavant l'exploitation distincte d'Ariane 6 par Arianespace et de Vega par Avio a été parachevée (Launchers Exploitation Declaration liant les Etats participants aux programmes lanceurs de l'ESA, accord entre la France et l'ESA relatif au Centre Spatial Guyanais, mandat d'exploitation d'Ariane 6 attribué à Arianespace au travers du Launcher Exploitation Arrangement).
- Le Conseil de l'ESA au niveau ministériel tenu les 26 et 27 novembre à Brême a consacré les moyens financiers dévolus à l'exploitation d'Ariane 6, matérialisant le support pour la phase Stabilisée pour les lanceurs FM16 à FM42 dans le cadre du programme SEATS, ainsi que les mesures d'accompagnement de l'exploitation dans le programme LEAP et le financement du CSG. En outre, des moyens supplémentaires ont été engagés par les Etats participants au titre de la phase de Transition.

Dans le contexte de mise en œuvre des décisions de Séville, des modifications de la gouvernance, de l'organisation et de la structure capitalistique d'Arianespace ont été réalisées :

- La réduction du nombre d'administrateurs de 13 à 3 au sein de la holding Arianespace Participation, la suppression des mandats de censeurs et la modification en conséquence des statuts ont été approuvées par l'Assemblée Générale des actionnaires d'Arianespace Participation réunie le 1er décembre 2025. Au niveau d'Arianespace SAS, les instances CSA et VESC ont été abrogées et les statuts actualisés.
- Le programme Arianespace Next défini en 2024 a été mis en application. Ce plan a visé à optimiser l'organisation de l'activité entre Arianespace et le prime industriel ArianeGroup de façon à tenir compte de la réduction du périmètre de la Société avec la fin d'exploitation de Vega C et à confirmer les objectifs de coûts au titre de l'exploitation d'Ariane 6 pour la phase Stabilisée. Cette mise en œuvre s'est notamment accompagnée du changement de localisation du siège de la Société (transfert d'Evry au site d'ArianeGroup aux Mureaux) et l'ouverture d'un établissement secondaire sur le Centre de Recherche du Bouchet à Vert le Petit (Essonne).
- Dans ce nouveau contexte de redéploiement de la Société, son management a engagé la définition du plan de transformation Fast Forward destiné à renforcer le positionnement d'Arianespace sur le marché, optimiser l'exploitation d'Ariane 6, créer de nouveaux partenariats, notamment au travers de la valorisation des compétences de la Société et le développement de nouveaux services.

Enfin, l'assise financière de la Société a été consolidée. Les capitaux propres ont été reconstitués avant le 31 décembre 2025. Il résulte de cet exercice, après apurement du cumul de -82,5 M€ de pertes à fin 2024, des capitaux propres nets d'un montant de 127,7 M€ avant pris en compte du résultat de l'exercice 2025. Les capitaux propres intègrent notamment le nouveau capital social de 10 M€ et un montant 93,2 M€ de réserves indisponibles aux fins d'absorber les pertes attendues sur les prochains exercices avant d'entrer en phase Stabilisée d'exploitation d'Ariane 6. A l'issue de l'exercice de recapitalisation opéré exclusivement par ArianeGroup Holding et ArianeGroup GmbH au niveau de la holding Arianespace Participation laquelle détient la totalité d'Arianespace SAS, Arianespace SAS est désormais contrôlée à 100% par ArianeGroup.

2. Evènements significatifs post-clôture

Le premier lancement commercial d'Ariane 64 a été réalisé avec succès le 12 février 2026, confortant les hypothèses retenues par la Société pour produire ses estimations.

Règles et méthodes comptable

Les comptes annuels de l'exercice 2025 sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France, le règlement ANC n° 2022-06, relatifs au plan comptable général ainsi que les règlements l'ayant modifié par la suite.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels et constituent l'annexe :

- au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2025 dont le total net est de 2 258 762 K€,
- et au compte de résultat dont la perte est de -14 918K€.

Le chiffre d'affaires total de 2025 s'élève à 508 517K€.

L'exercice est d'une durée de douze mois, recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2025.

1. Changements de méthode comptables

Application du règlement ANC n°2022-06 depuis le 1^{er} janvier 2025 en remplacement du règlement ANC n° 2014-03. L'impact de ce changement sur les comptes de l'exercice se traduit notamment par :

- une nouvelle présentation de certains postes du comptes de résultat et du bilan afin d'améliorer la lisibilité et la comparabilité des états financiers
- une mise à jour du plan comptable

Ces changements sont sans incidence sur le résultat, la situation nette et la trésorerie de la société au titre de l'exercice.

a) Nouvelle définition du résultat exceptionnel

Les principaux changements sont un reclassement de certains postes du résultat exceptionnel en exploitation. L'impact sur l'exercice 2025 par item se traduit par :

COMPTE DE RESULTAT	Règlement ANC 2022-06	Règlement ANC 2014-03
PRODUITS D'EXPLOITATION:		
Produits de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	10 000	
Subventions	503 141	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	513 141	0
CHARGES D'EXPLOITATION:		
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	40 874	0
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	40 874	0
1.RESULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)	472 267	0
Produits exceptionnels (VII)		
Q/P subventions d'investissement		503 141
Produits des cessions d'éléments d'actif		10 000
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	513 141
Charges exceptionnelles (VIII)		
Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés		40 874
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELS	0	40 874
4.RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	0	472 267
BENEFICE (+) OU PERTE (-)	472 267	472 267

b) Suppression de la technique de transferts de charges

Cette méthode de comptabilisation a pour effet le reclassement en compte de résultat des opérations lié à la suppression de la technique des transferts de charges. Anciennement affecté en compte 791 dans la rubrique « Transfert de charges » des produits d'exploitation, ces montants sont dorénavant affectés en compte 649 dans la rubrique « Cotisations sociales » des charges d'exploitation. L'impact sur l'exercice 2025 par item se traduit par :

COMPTE DE RESULTAT	Règlement ANC 2022-06	Règlement ANC 2014-03
PRODUITS D'EXPLOITATION:		
Transferts de charges		161 094
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	0	161 094
CHARGES D'EXPLOITATION:		
Cotisations sociales	-161 094	0
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	-161 094	0
1.RESULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)	161 094	161 094
BENEFICE (+) OU PERTE (-)	161 094	161 094

2. Immobilisations

a) Immobilisations incorporelles et corporelles

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine.

Arianespace SAS incorpore les coûts d'emprunt finançant l'acquisition ou la production des actifs éligibles dans le coût de ces actifs, ainsi que les frais d'acquisition des immobilisations et les frais accessoires.

Le mode d'amortissement retenu dans les comptes est le mode linéaire. Il est appliqué de manière constante pour tous les actifs de même nature ayant des conditions d'utilisation identiques. Toute modification significative de l'utilisation prévue d'un bien entraînera la révision prospective de son plan d'amortissement.

Les logiciels informatiques font l'objet d'un amortissement exceptionnel sur douze mois comptabilisé en provisions réglementées et complétant ainsi l'amortissement technique.

b) Amortissement accéléré relatif à la fin d'exploitation de systèmes de lancement

Les durées des amortissements des immobilisations corporelles ou incorporelles spécifiques à un système de lancement sont réajustées de manière prospective pour tenir compte des dates prévues de fin d'exploitation dès que celles-ci sont connues de manière suffisamment fiables.

c) Immobilisations corporelles : approche par composants

En application des règlements CRC, l'amortissement par composants est pratiqué selon les modalités décrites ci-après :

- Périmètre d'application
 - Tous les biens dont la valeur brute est supérieure à 1 M€ font l'objet d'une décomposition (seuil adapté à la configuration de notre Actif Immobilisé).
 - Les biens d'une valeur brute inférieure à 1 M€ ne sont pas décomposés et la durée d'amortissement appliquée à ces biens reste inchangée (durée normale d'utilisation des biens par référence au Guide des Industries Aéronautiques et Spatiales).
 - Tout sous-ensemble dont la valeur représente moins de 20 % de la valeur totale du bien, n'est pas retenu en tant que composant. Il est de ce fait amorti comme le bien principal.
 - Dans le cas où la durée d'utilité d'un sous-ensemble est comprise entre 80% et 125% de la durée d'utilité du reste du bien, le sous-ensemble n'est pas dissocié du bien principal et est amorti dans les mêmes conditions que le bien principal.

- Méthodologie de détermination des composants

Arianespace SAS a opté pour une classification des biens par éléments homogènes (une « famille »).

Cette classification comporte 6 familles, dont l'une est décomposée en 4 sous familles et les durées d'amortissement suivantes ont été retenues :

Famille	1	2	3				4	5	6
			3.1	3.2	3.3	3.4			
	Bâtiment	Installation et aménagement des bâtiments	Moyen de production standard	Moyen de production spécifique Ariane 5	Moyen multiple intégré	Moyen de production divers	Moyen de contrôle	Moyen de manutention sur site	Matériel de transport
Durée d'amortissement	20 ans	10 ans	8 ans	8 ans	8 ans	Cas par cas	8 ans	10 ans	10 ans

d) Démarche d'identification des éventuelles dépréciations

A chaque clôture des comptes, Arianespace SAS apprécie s'il existe un indice de perte de valeur sur ses actifs qui peut être :

- Un indice d'obsolescence ou de dégradation physique d'un actif non prévu par le plan d'amortissement.
- Des changements importants (survenus dans l'exercice ou susceptibles de survenir dans un proche avenir) ayant un effet négatif sur l'entreprise dans le degré ou le mode d'utilisation d'un actif.

Dans les cas mentionnés ci-dessus, Arianespace SAS effectue un test de dépréciation.

Les tests de dépréciation annuels consistent à comparer la valeur comptable à la valeur actuelle qui est la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

Du fait qu'il n'existe pas de marché secondaire permettant à Arianespace SAS de déterminer une valeur vénale, le test de perte de valeur est effectué par rapport à la valeur d'usage. Celle-ci sera déterminée au cas par cas, soit en fonction des flux nets de trésorerie attendus, soit en fonction du potentiel de services attendus.

e) Immobilisations financières

- Titres de participation

Un test de dépréciation des titres de participation est pratiqué systématiquement à chaque clôture annuelle des comptes, selon les modalités suivantes :

Les titres de participation sont évalués à l'inventaire en fonction de leur valeur d'utilité; cette valeur d'utilité est estimée à l'aide du critère suivant :

- En référence à l'actif net comptable de la société concernée (i.e. : les capitaux propres).

Une dépréciation est constituée si la valeur d'utilité devient inférieure au coût d'acquisition.

- Prêts et autres Immobilisations Financières

Ces créances sont enregistrées pour leur valeur nominale de remboursement.

Un test de dépréciation des prêts et autres immobilisations financières est pratiqué systématiquement à chaque clôture annuelle des comptes, selon les modalités suivantes :

Les prêts et autres immobilisations financières sont évalués à l'inventaire en fonction de leur valeur d'utilité.

Une dépréciation est constituée lorsqu'apparaît une perte probable (valeur d'utilité de la créance inférieure à sa valeur nominale).

3. Stocks et en cours

Les stocks représentatifs d'éléments de lanceurs sont valorisés au coût d'achat et concernent exclusivement des éléments de Partie Haute du Lanceur (ACU, Dispensers, ...) ; depuis le passage au H0, Arianespace comptabilise l'acquisition des Services de Lancement Ariane 6 en prestations de services et non plus en achats stockés.

Les en-cours de production de services liés à des lancements ou à l'amélioration du lanceur et ses conditions de production ont été évalués à leur coût de production. Ces coûts seront imputés sur les lancements à venir.

Le cas échéant, et au cas par cas, des dépréciations sont constituées, notamment en ce qui concerne des éléments de lanceur non affectables à un lancement.

4. Créances et dettes

Les créances et les dettes sont retenues pour leur valeur nominale. Une dépréciation est constituée sur la base de la meilleure estimation possible du risque de non-recouvrabilité de ces créances.

Les créances et les dettes en monnaie étrangère, ne faisant pas l'objet d'une couverture de change, ont été converties et comptabilisées sur la base du dernier cours de change à la clôture de l'exercice, en contrepartie des écarts de conversion actif et passif. Les écarts de conversion actifs font l'objet d'une provision pour risques de change.

Les avances et acomptes reçus des clients en dollars sont convertis, le cas échéant, sur la base des cours garantis des contrats à terme mis en place ou sinon au cours de clôture.

5. Valeurs mobilières de placement

Les titres sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

Une dépréciation est constituée si la valeur au cours de rachat de clôture de ces titres s'avère inférieure à leur valeur d'acquisition.

6. Disponibilités

Les valeurs disponibles en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Celles exprimées en monnaies étrangères ont été converties et comptabilisées sur la base du dernier cours de change à la date de clôture de l'exercice, par contrepartie résultat.

7. Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achats mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charges correspondant à leur nature.

8. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires des prestations de lancement est dégagé lors de la réalisation des lancements.

9. Utilisation d'estimations

Ces comptes sociaux impliquent que la société fasse un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses, dans le cadre des principes comptables appliqués, qui affectent les actifs, les passifs, les notes sur les actifs et les passifs potentiels à la date des comptes, ainsi que les produits et charges enregistrés pendant l'exercice. La société revoit ses estimations de manière régulière. Des événements et des changements de circonstances peuvent conduire à des estimations différentes, et les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

L'usage des estimations ou hypothèses concerne en particulier :

- Les provisions pour risques techniques et commerciaux décrite dans le paragraphe 11.a) des compléments d'informations relatifs au bilan
- La valorisation des engagements de retraite et prestations assimilées décrite dans le paragraphe 11 des règles et méthodes comptables

10. Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Eu égard aux spécificités de l'activité de la société, il est constitué des provisions pour pertes sur lancements à réaliser en fonction du modèle de mission prévu à la date d'arrêt des comptes (cf. note sur les provisions sur risques et charges).

Les programmes de soutien à l'exploitation destinés à couvrir les frais fixes et les frais internes afférents aux vols sont pris en compte dans le calcul de cette provision, pour autant qu'ils sont considérés comme acquis ou ayant des probabilités très fortes de l'être.

11. Indemnités de départ en retraite

Les indemnités de départ en retraite sont provisionnées dans les comptes sur la base des éléments suivants :

- Comptabilisation dans les comptes selon la méthode préférentielle avec une prise en charges sur la période des écarts actuariels. Le régime de retraite correspondant est un régime de retraite à prestations définies. L'évaluation au 31 décembre 2025 est réalisée suivant la méthode de calcul des « unités de crédit projetées ».
- Suivant la recommandation n° 2013-02 du 7 novembre 2013 de l'ANC modifiée le 5 novembre 2021, la Société a changé de méthode en 2021 pour déterminer ses engagements. Cette méthode prend en compte les droits que les salariés auront acquis au moment de leur départ à la retraite, calculés en fonction de l'ancienneté et du salaire annuel du collaborateur au moment de son départ, désormais linéarisés sur la période précédant l'âge de la retraite et permettant d'obtenir les droits plafonnés.
- Les principales hypothèses retenues au 31 décembre 2025 pour l'évaluation sont les suivantes :

Motif de départ	Volontaire
Age de départ en retraite	Cadres 66 ans - Non cadres 64 ans
Taux de charges sociales	Métropole 51 %, Kourou 49 %
Taux annuel de croissance net des salaires	2,65 %
Taux annuel de turnover non cadres	2 % jusqu'à 54 ans puis 0 %
Taux annuel de turnover cadres	5 % jusqu'à 54 ans puis 1 %
Tables de mortalité	Hommes « INSEE 19 21 H » Femmes « INSEE 19 21 F »
Taux d'inflation	1,00 %
Taux d'actualisation	3,80 %

12. Intégration fiscale

Arianespace SAS a conclu une convention d'intégration fiscale avec Arianespace Participation, entrée en vigueur le 1er janvier 2011 pour une durée de cinq exercices, reconduite ensuite dans le cadre de l'option prise par Arianespace Participation pour le régime de l'intégration fiscale, tel que défini aux articles 223 A et suivants du Code Général des Impôts.

Le Groupe Fiscal Intégré est ainsi constitué :

- Société Mère, Tête de Groupe : Arianespace Participation
- Filiales intégrées : S3R et Arianespace SAS.

Cette convention précise les modalités de répartition de l'Impôt sur les Sociétés (IS) assis sur le résultat d'ensemble du Groupe :

- Lorsqu'elle est bénéficiaire, Arianespace SAS doit verser à la Société Mère, à titre de contribution au paiement de l'IS et des contributions additionnelles dues au titre des résultats réalisés par le Groupe Intégré, un montant d'impôt correspondant à l'IS dont Arianespace SAS aurait été redevable, si elle avait fait l'objet d'une imposition séparée.
- Dans l'hypothèse où Arianespace SAS est déficitaire, la partie de l'économie d'IS procurée à la Société Mère et provenant des déficits dégagés par la Filiale, est réallouée à Arianespace.

13. Informations sur l'entité qui établit les états financiers consolidés

Entité établissant les états financiers consolidés de l'ensemble le plus grand d'entités dont l'entité fait partie en tant qu'entité filiale	Nom: Airbus Defense and Space Holding France SAS
	Siège : ZI DU PALAYS - 31 RUE DES COSMONAUTES, 31400 TOULOUSE
	N° d'identification : 808 451 801 00027
	Lieu où les copies des états financiers consolidés peuvent être obtenues : R.C.S. Toulouse
	Nom : SAFRAN SA
	Siège : 2 BOULEVARD DU GENERAL MARTIAL VALIN, 75015 PARIS
	N° d'identification : 562 082 909 01190
Entité établissant les états financiers consolidés de l'ensemble le plus petit d'entités compris dans l'ensemble d'entités visé ci-dessus dont l'entité fait partie en tant qu'entité filiale	Lieu où les copies des états financiers consolidés peuvent être obtenues : R.C.S. Paris
	Nom : Arianegroup SAS
	Siège : 51-61, ROUTE DE VERNEUIL, 78130 LES MUREAUX
	N° d'identification : 519 032 247 00040
	Lieu où les copies des états financiers consolidés peuvent être obtenues : R.C.S. Versailles

14. Unité monétaire

Les chiffres indiqués dans l'Annexe sont exprimés, sauf indication contraire, en milliers d'euros (K€).

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN

1. Immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations		Diminutions			Montant brut à la clôture de l'exercice
		Virement	Entrées	Virement	Sorties		
		De poste à poste	Acquisitions	De poste à poste	Cessions	Mises hors service	
Immobilisations incorporelles							
Concessions, Brevets, Licences, Marques, Procédés	871						871
Droits & Valeurs similaires	167 050					167 050	0
Autres Immobilisations Incorporelles	32 421	351	147				32 919
Avances et Acomptes sur Immo incorporelles	350		128	351			127
Sous-total (I)	200 692	351	275	351	0	167 050	33 917
Immobilisations corporelles							
Constructions sur sol d'autrui	146 414					82	146 334
Installations Techniques, Matériel & Outillage	381 887	218	66		47		382 124
Autres Immobilisations Corporelles	36 067	154	527			8 136	28 611
Immobilisations Corporelles En Cours	692		168	372			488
Avances et Acomptes sur Immo corporelles	20		93				112
Sous-total (II)	565 080	372	854	372	47	8 218	557 669
Immobilisations financières							
Participations	11 065						11 065
Prêts	3					1	2
Dépôts et cautionnements	386					258	129
Sous-total (III)	11 454	0	0	0	0	259	11 195
TOTAL (I) + (II) + (III)	777 226	723	1 129	723	47	175 527	602 781

- Les immobilisations incorporelles qui se rapportent essentiellement au droit d'utilisation des installations ELS (Ensemble de Lancement Soyuz) de 167 050K€ ont été mises hors service du fait de la fin d'exploitation par Arianespace.
- Les immobilisations corporelles mises hors service sont la conséquence du déménagement du siège social.

2. Amortissements

	Durée d'amortisse- ment	Mode d'amortisse- ment	Amortissem- ents cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentati- ons: Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissem- ents cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles						
Concessions, Brevets, Licences, Marques, Procédés	10 ans	Linéaire	866	2		868
Droits & Valeurs similaires	10 ans	Linéaire	167 050		167 050	0
Autres Immobilisations Incorporelles	4 ans	Linéaire	31 738	393		32 131
Avances et Acomptes sur Immo Incorporelles						
Sous-total (I)			199 654	395	167 050	32 999
Immobilisations corporelles						
Constructions sur sol d'autrui	6,67 à 20 ans	Linéaire	122 951	5 189	81	128 059
Installations Techniques, Matériel & Outillage	4 à 6,67 ans	Linéaire	367 771	5 514	47	373 238
Autres Immobilisations Corporelles	4 à 10 ans	Linéaire	34 705	554	8 096	27 163
Immobilisations Corporelles En Cours						
Avances et Acomptes sur Immo corporelles						
Sous-total (II)			525 427	11 257	8 224	528 460
Immobilisations financières						
Participations						
Prêts						
Dépôts et cautionnements						
Sous-total (III)			0	0	0	0
TOTAL (I) + (II) + (III)			725 081	11 652	175 274	561 459

3. Dépréciations

	Dépréciation à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : Reprises de l'exercice	Dépréciation à la clôture de l'exercice
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles	0			0
Immobilisations corporelles	0			0
Immobilisations financières	10 234		26	10 208
Actif circulant				
Stocks et encours				
Matières premières et autres appro.	19 706		624	19 082
Créances				
Créances clients et comptes rattachés	4 992			4 992
Autres créances	0			0
Total	34 932	0	650	34 282

4. Stocks et en cours

	Exercice 2025	Exercice 2024
Matières premières & autres approvisionnements		
Pièces de rechange Sol	38	38
Produits finis		
Eléments de lanceurs	891	1 304
En-cours de production		
Production de services de lancement	11 222	17 496
Total	12 151	18 838

Les encours de production de services correspondent aux dépenses engagées pour la réalisation des services de lancement.

- Dépréciations des stocks et en-cours

	Exercice 2025	Exercice 2024	Méthode utilisée pour le calcul de la dépréciation
Produits finis			
Eléments de lanceurs	19 082	19 706	Dépréciation au réel
Total	19 082	19 706	

5. Avances et acomptes sur commandes

Les avances et acomptes sur commandes aux fournisseurs correspondent aux financements contractuels de la production des lanceurs.

6. Etat des échéances des créances à la clôture de l'exercice

	Montant brut au 31/12/2025	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	2	1	1
Autres Immobilisations financières	129		129
Sous-total (I)	131	1	130
Créances de l'actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés	100 151	100 151	
Autres créances	58 566	58 566	
Sous-total (II)	158 717	158 717	0
Charges constatées d'avance (III)	537	497	40
TOTAL (I + II + III)	159 385	159 215	170

Les créances clients et comptes rattachés comprennent :

- des demandes d'acomptes émises et non réglées à la clôture de l'exercice pour 41 590 K€
- des clients divers pour 18 171 K€
- des factures à établir pour un montant de 40 390 K€.

Les autres créances d'une valeur brute de 58 566 K€ comprennent notamment :

- des avoirs à recevoir pour 54 000K€
- les prêts de 450 K€, 350 K€, 300 K€ et 150K€ consentis respectivement les 30 juin 2016, 29 novembre 2019, 22 juin 2023 et 1^{er} avril 2025 à la société mère Arianespace Participation SA dans le cadre de la convention de trésorerie.

Les charges constatées d'avance mentionnent les dépenses enregistrées dans l'exercice qui correspondent à des achats de services dont la prestation doit intervenir à compter de 2026.

7. Valeurs mobilières de placement

L'évaluation de cette rubrique en fonction des valeurs boursières de fin d'exercice (au cours de rachat) s'élève à 3 K€ (pas de plus-value latente).

8. Disponibilités

Cette rubrique comprend principalement les comptes à vue ouverts auprès de banques.

9. Ecart de conversion et différences d'évaluation – Actif

Les écarts de conversion actif, qui s'élèvent à 453 K€ à la clôture, sont représentatifs des pertes de change latentes liées aux évolutions monétaires sur les créances et les dettes.

Ces pertes latentes sont provisionnées.

10. Capitaux propres

La composition du capital social au 31 décembre 2025 est la suivante :

- Actions et parts sociales émises pendant l'exercice

	Nombre d'actions au 01/01/2025	Augmentations	Diminutions	Nombre d'actions au 31/12/2025
Actions	37 206 901	10 001	37 206 901	10 001

- Nombre et valeur des actions par catégorie

	Nombre d'actions	Valeur nominale	Capital social
Actions ordinaires	10 001	1 000,00 €	10 001 000,00 €

L'analyse de la variation des capitaux propres est résumée dans le tableau ci-dessous :

	Au 01/01/2025	Affectation du résultat de l'exercice antérieur	Augmentation de capital	Reduction de capital	Résultat de l'exercice 2025	Au 31/12/2025
Capital	372		10 001	-372		10 001
Prime d'émission	0		24 523			24 523
Prime de fusion	9 827			-9 827		0
Réserves légale	37			-37		0
Réserves indisponibles	0		93 200			93 200
Report à nouveau	-58 624	-23 908	82 532			0
Résultat de l'exercice précédent	-23 908	23 908				0
Résultat de l'exercice					-14 918	-14 918
Total des capitaux propres	-72 296	0	210 256	-10 236	-14 918	112 806

11. Provisions pour risques et charges

	Au 01/01/2025	Augmentations: Dotations de l'exercice	Diminutions: Reprises de l'exercice		Au 31/12/2025
			Utilisées	Non-utilisées	
Provisions pour risques	382 649	16 001	9 493	728	388 430
Provision pour risques techniques et commerciaux	15 072	15 771	7 164	0	23 680
Autres provisions pour risques	367 577	230	2 329	728	364 750
Provisions pour charges	3 634	110	650	164	2 930
Total	386 283	16 111	10 143	891	391 360

a) Provisions pour Risques Techniques et Commerciaux (PRTC)

La PRTC correspond aux pertes futures sur contrats fermes au 31 décembre 2025 pour le manifeste de lancements qui couvre la période 2026-2029. A la clôture de l'exercice 2025, la PRTC s'élève à 23,7 M€ et concerne exclusivement le programme Ariane 6.

L'évaluation de la provision tient compte notamment des hypothèses suivantes :

- Tous les satellites signés et présents dans le carnet de commandes au 31 décembre 2025 sont étudiés à l'exception de quatre satellites prévus d'être lancés sur Ariane 6 au-delà de l'année 2029 et dont les conditions de réalisation du lancement sont trop incertaines à date pour avoir une évaluation robuste de la provision à considérer. Les lancements de la constellation Amazon LEO font l'objet d'un calcul de PRTC spécifique : s'agissant d'un contrat unique pour la réalisation de 18 lancements, l'étude du besoin en provision repose sur la globalité du contrat.
- La confirmation par ArianeGroup du prix de transferts des lancements considérés.
- La couverture par l'ESA de la courbe d'apprentissage pendant la phase de transition.
- La prise en compte d'une contribution de l'ESA aux premiers lancements d'Ariane 64 pendant la phase de Transition.
- La prise en compte des hypothèses de support (équivalent annuel de 340 M€ en conditions économiques 2023) à l'exploitation en phase Stabilisée pour les lancements de rang FM16 à FM42, inhérentes aux décisions du Conseil de l'ESA réuni au niveau ministériel à Brême en novembre 2025.

Concernant Vega, le dernier lancement réalisé en 2026 sous responsabilité d'Arianespace est effectué sur un lanceur couvert par le contrat d'approvisionnement Batch 4. Dans ce contexte, Avio porte le risque économique lié à l'exploitation de Vega et supporte en conséquence les pertes potentielles associées à ces lancements par un mécanisme de réduction du coût du lanceur lorsque le cas est avéré. Ce lancement n'est donc pas éligible à une étude en PRTC.

b) Autres provisions pour risques

Outre l'anticipation de charges attendues en 2026 associées à la mise en œuvre des actions de restructuration décidées en 2024 au titre du projet Arianespace Next, les montants de cette rubrique intègrent principalement les éléments suivants:

- Une provision d'un montant de 351 138K€ pour risque de non-recouvrabilité des acomptes versés à des fournisseurs russes au titre des contrats d'approvisionnement des lanceurs Soyuz.
- Une provision d'un montant de 3 884K€ pour risque de non utilisation de stock de pièces de rechange en fin de programme Ariane 5 et Soyuz

c) Autres provisions pour charges

Celles-ci concernent les indemnités conventionnelles de départ à la retraite d'un montant total de 2 930 K€ (cf. règles et méthodes comptables).

12. Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Échéance à plus de cinq ans
Emprunts et dettes assimilées (I)	0			
Fournisseurs et comptes rattachés				
Dettes fournisseurs	11 882	11 882		
Factures non parvenues	44 426	44 426		
Sous-total (II)	56 308	56 308	0	0
Autres dettes				
Dettes fiscales et sociales	8 866	8 866		
Autres dettes	3 074	3 074		
Sous-total (III)	11 940	11 940	0	0
Produits constatés d'avance				
Participation CNES s/ investissement	120	120		
Participation ESA s/ investissement	1 182	263	919	
Sous-total (IV)	1 302	383	919	0
TOTAL (I) + (II) + (III) + (IV)	69 550	68 631	919	0

Parmi le poste des dettes fiscales et sociales, le montant des charges à payer s'élève à 6 895K€ : 266 K€ de charges à payer fiscales et 6 628K€ sociales.

La rubrique des produits constatées d'avance comprend :

- L'aide financière partielle de 3,6 M€ encaissée en décembre 2008 dont a bénéficié alors Arianespace SAS pour acquérir une immobilisation amortissable (NBR). Le profit résultant de cette participation financière est échelonné sur plusieurs exercices selon les modalités suivantes :
 - o La reprise de cette aide financière s'effectue sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de la valeur du bien acquis au moyen de ce financement
 - o Le montant de la reprise effectuée en 2025 à ce titre, s'élève à 240 K€ soit un solde de 120K€.
- La participation financière de l'ESA à la construction du NBR pour un montant de 3,9 M€. Le profit résultant de cette participation financière est échelonné sur plusieurs exercices selon les modalités suivantes :
 - o La reprise de cette aide financière s'effectue sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de la valeur du bien acquis au moyen de ce financement.
 - o Le montant de la reprise effectuée en 2025 à ce titre, s'élève à 263 K€ soit un solde de 1 182K€.

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU COMPTE DE RESULTAT

1. Ventilation du chiffre d'affaires

	Exercice 2025	Exercice 2024	Variation
Ventilation du CA par catégorie d'activités			
Services de lancement	460 519	109 071	322%
Etudes et essais	6 856	3 799	80%
Produits des activités annexes	41 142	39 239	5%
Ventilation du CA par marché géographique			
France	135 720	13 475	907%
Export	372 797	138 634	169%
Chiffre d'affaires nets	508 517	152 109	234%

2. Production immobilisée

Elle correspond aux Agencements et Installations réalisés en 2025 sur les Ensembles de Lancement.

3. Résultat financier

Le résultat financier est bénéficiaire de 9,4 M€.

Les produits financiers comprennent principalement des intérêts bancaires et sur dépôt à terme à hauteur de 9,0 M€.

4. Honoraires des commissaires aux comptes

	Ernst & Young	Forvis Mazars
Honoraires afférents à la certification des comptes	283	283
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes		
TOTAL	283	283

5. Impôt sur les bénéfices

Depuis 2012 et jusqu'au 31 décembre 2024, Arianespace SAS a été à sept reprises en situation de déficit fiscal. En 2025, c'est de nouveau le cas.

Le solde de déficits reportables s'élevait à 843 M€ avant l'entrée d'Arianespace SAS en 2011 dans le Groupe d'intégration fiscale d'Arianespace Participation SA.

Depuis 2011, les déficits fiscaux d'Arianespace SAS sont remontés à Arianespace Participation SA conformément à la convention d'intégration fiscale, soit 250 M€ cumulés remontés à fin 2025. Compte tenu de la situation fiscale structurellement déficitaire d'Arianespace SAS, aucune créance associée n'est comptabilisée.

Compte tenu de cette situation, il n'est pas présenté dans les annexes aux comptes annuels les informations sur la situation fiscale différée ou latente. Aucune dette ou créance d'impôt différé n'est comptabilisée dans les comptes d'Arianespace SAS.

AUTRES INFORMATIONS

1. Engagements financiers

a) Engagements donnés

- Garanties et cautions

Dans le cadre de contrats de services de lancement, Arianespace S.A.S., par l'intermédiaire d'une de ses banques, a délivré au bénéfice de ses clients des garanties de soumission, des garanties de bonne fin, et des garanties de restitution d'acomptes, sous la forme de lettres de crédit stand-by ou garanties bancaires.

Par ailleurs, au titre de l'Article 89 et suivants du code de l'Union (CDU), Arianespace SAS a délivré, par l'intermédiaire d'une de ses banques, une caution de douane pour couvrir ses activités en Guyane.

Enfin, Arianespace SAS, en application de L.516-1 et des articles R.516-1 et suivants du code de l'environnement, a demandé auprès d'Euler Hermes France l'émission d'un acte de garantie financière.

	Lettre de Crédit Stand-by ou garantie bancaire		
Date de signature du contrat de services de lancement	Entrée en vigueur	Montant	Validité
2023	02/06/2023	2 950 000 €	30/09/2026
2023	30/05/2023	2 400 000 €	28/02/2026
NA : caution de douane	07/12/2017	3 561 061 €	07/12/2026
NA : Garantie Financière	26/06/2023	2 323 597 €	26/06/2027
TOTAL		11 234 658 €	

Dans le cadre de ses activités, la société peut être amenée à prendre des engagements d'indemnisation vis-à-vis d'agences de crédit export (principalement Bpifrance) dans le cadre des crédits export mis en place au profit de ses clients. Ces engagements ne peuvent être mis en œuvre qu'en cas de défaillance des clients au titre de leur financement export, et sous réserve de la réalisation de certaines conditions. En particulier, les engagements d'indemnisation ne sont mis en œuvre que sur les montants perçus des clients en excédent des dépenses engagées pour la réalisation des contrats de services de lancement.

b) Engagements reçus

	Lettre de Crédit		
Date de signature du contrat de services de lancement	Entrée en vigueur	Montant	Validité
2023	17/11/2025	2 400 000 €	27/03/2026
TOTAL		2 400 000 €	

Dans le cadre d'un contrat de services de lancement, Arianespace S.A.S. a reçu une lettre de crédit qui sera présentée à la banque émettrice pour paiement début 2026.

c) Engagements réciproques

Arianespace S.A.S. propose à ses clients, dans le cadre des contrats de lancements, une garantie partielle des risques encourus pendant la phase de lancement. Pour couvrir les conséquences financières d'une telle garantie, Arianespace S.A.S. s'assure auprès d'une compagnie d'assurance, intégralement réassurée par S3R, qui rétrocède elle-même une partie des risques souscrits à plusieurs sociétés d'assurance ou de réassurance tierces.

d) Opérations financières à terme

- Couverture des ventes :

Arianespace SAS couvre la partie de son carnet de commandes libellée en dollar US par des ventes à terme des devises à recevoir.

A ce titre 58,6 millions de dollars restent à livrer. La juste valeur de ces couvertures s'élève à -2,4M€ au 31 décembre 2025.

- Couverture des achats :

Arianespace S.A.S. couvre ses achats en devise au titre de ces contrats de lancement.

A ce titre, 0,1 millions de livres sterling restent à acquérir qui présentent une juste valeur de 0,0M€ au 31 décembre 2025.

2. Tableau de financement

a) Calcul de la variation du fonds de roulement net global

Emplois			Ressources		
	Exercice 2025	Exercice 2024		Exercice 2025	Exercice 2024
Distributions mises en paiement			Capacité d'autofinancement de l'exercice	1 994	222 174
Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé			Cessions ou réductions d'éléments de l'actif immobilisé		
Immobilisations incorporelles	625	452	Prix de cessions d'immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles	1 226	4 201	corporelles	10	234
Immobilisations financières			Cessions ou réductions d'immobilisations financières	258	54
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Réduction des capitaux propres	0		Augmentations des capitaux propres		
			Libération sur augmentation de capital		
			Augmentation des autres capitaux propres	200 020	
Remboursement des dettes financières			Augmentations des dettes financières		
Compte courant d'actionnaire	0		Compte courant d'actionnaire		
Autres	0		Autres	0	2
Total des EMPLOIS	1 851	4 653	Total des RESSOURCES	202 282	222 464
RESSOURCE NETTE	200 431	217 811	EMPLOI NET		

b) Utilisation de la variation du fonds de roulement net global

	Exercice 2025			Exercice 2024
	Besoins (1)	Dégagements (2)	Solde (2)-(1)	Solde
Variations "Exploitation"				
Variations des actifs d'exploitation				
Stocks et en cours		7 311		
Avances et acomptes sur commandes		447 761		
Créances clients, comptes rattachés et autres créances d'exploitation (a)	92 686			
Variations des dettes d'exploitation				
Avances et acomptes sur commandes	478 152			
Dettes fournisseurs, comptes rattachés et autres dettes d'exploitation (b)	11 067			
Totaux et Variation nette "Exploitation" (A)	581 905	455 072	-126 833	-43 139
Variations "Hors exploitation"				
Variations des autres débiteurs		0		
Variations des autres créditeurs				
Totaux et Variation nette "Hors exploitation" (B)	0	0	0	230
Totaux A+B soit : Besoin de l'exercice en fonds de roulement ou Dégagement net de fonds de roulement dans l'exercice			-126 833	-42 909
Variations "Trésorerie"				
Variations des disponibilités et placements	73 598			
Variations des concours bancaires courants				
Totaux et Variation nette "Trésorerie" (C)	73 598	0	-73 598	-174 902
Totaux A+B+C = Variation du Fonds de roulement net global : EMPLOI NET ou RESSOURCE NETTE			-200 431	-217 811

(a) y compris charges constatées d'avance

(b) y compris produits constatés d'avance

3. Informations relatives aux filiales et participations

FILIALES ET PARTICIPATIONS									
(En Euros)									
Informations financières Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenu (en %)	Valeurs comptables des titres détenus		Montant net des prêts et avances consentis par la société	Montant des engagements donnés par la Société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos	Résultat (Bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
			Brute	Nette					
Renseignements concernant les filiales (+ de 50% du capital détenu par la société)									
1. Renseignement détaillés pour chaque filiale									
AE INC (1)	2 396 140	100%	105 342	105 342	1 639	0	(*) 2 075 975	(*) -101 963	0
AE SINGAPORE PTE LTD (1)	212 926	100%	1	1	0	0	(*) 326 967	(*) -219 524	0
A. Total des filiales			105 343	105 343	1 639	0			0
Renseignements concernant les participations (10 à 50% du capital détenu par la société)									
1. Renseignement détaillés pour chaque participation									
STARSEM (1)	3 640 505	15%	8 627 852	0	0	0	(*) 0	(*) 590 513	0
2. Renseignements globaux pour les participations non reprises au 1									
S3R			2 331 498	750 989	0	0			0
B. Total des participations			10 959 350	750 989	0	0			0
C. Total des filiales et des participations (A+B)			11 064 693	856 332	1 639	0			0

(1) Les données afférentes aux Chiffre d'Affaires et aux résultats sont provisoires en l'attente de l'arrêt des comptes par l'organe de direction.

(*) Données 2024

4. Informations relatives à l'effectif

	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Ouvriers	0
Qualifications intermédiaires (art. 4 bis et art. 36 de la convention collective)	21
Cadre et ingénieurs	127
Total (hors apprentis)	148

Cet effectif moyen correspondant au personnel inscrit, inclut les salariés dont le contrat de travail est suspendu (cas notamment du personnel détaché).

5. Informations au titre des opérations réalisées avec des parties liées

Les opérations réalisées avec des entreprises liées Arianespace Participations et Arianegroup, ont été conclues à des conditions normales de marché.

La nature de ces opérations concerne principalement :

- L'achat du lanceur avec Arianegroup
- Une convention de trésorerie avec Arianespace Participation

6. Bilan et compte de résultat N-1

BILAN au 31 décembre 2024

ACTIF	Note	AU 31/12/2024			AU 31/12/2023	PASSIF	Note	AVANT REPARTITION	
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET			AU 31/12/2024	AU 31/12/2023
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ (I)		0		0	0	CAPITAUX PROPRES			
ACTIF IMMOBILISE						CAPITAL dont versé : 372 069€		372 069	372 069
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						PRIMES DE FUSION		9 827 202	9 827 202
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	1	200 341 826	199 654 489	687 337	580 586	RESERVE LEGALE		37 207	37 207
Autres immobilisations incorporelles		0	0	0	0	RESERVE STATUTAIRE ORDINAIRE		0	0
Immobilisation incorporelles en cours		0	0	0	0	REPORT A NOUVEAU		-58 623 922	-32 889 778
Avances et acomptes	1	350 609	0	350 609	481 317	RESULTAT DE L'EXERCICE		-23 908 309	-25 734 144
Sous-total		200 692 435	199 654 489	1 037 946	1 061 903	RESULTAT EN INSTANCE D'AFFECTATION		0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						Sous total : situation nette		-72 295 753	-48 387 444
Constructions	2	146 414 770	122 950 708	23 464 062	28 652 862	PROVISIONS REGLEMENTEES		0	0
Installations techniques, matériel et outillage	2	381 886 507	367 771 194	14 115 313	17 386 609	Total I	13	-72 295 753	-48 387 444
Autres immobilisations corporelles	2	36 066 607	34 705 273	1 361 334	1 396 129	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Immobilisation corporelles en cours	2	692 247	0	692 247	347 278	Total II	14	386 282 960	168 407 698
Avances et acomptes	2	19 500	0	19 500	29 955				
Sous-total		565 079 631	525 427 175	39 652 456	47 812 833	DETTES			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)						DETTES FINANCIERES (1)			
Participations	3-12	11 064 693	10 234 214	830 479	1 285 391	Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit (2)		0	0
Créances rattachées à participation		0	0	0	0	Emprunts, dettes financières diverses		2	0
Prêts	3-12	2 836	0	2 836	3 633	Sous total		2	0
Autres	3-12	386 378	0	386 378	443 867	AVANCES ET ACOMPTES SUR COMMANDES		2 162 763 619	1 995 280 013
Sous-total		11 453 907	10 234 214	1 219 693	1 732 891	DETTES D'EXPLOITATION (1)			
Total II		777 225 973	735 315 878	41 910 095	50 607 627	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15	68 292 196	81 495 449
ACTIF CIRCULANT						Dettes fiscales et sociales	16	10 225 114	11 125 549
STOCKS ET ENCOURS						Autres		429 391	0
Matières premières et autres approvisionnements	4-12	21 047 897	19 705 942	1 341 955	16 652 177	Sous total		78 946 701	92 620 998
En cours production (services)	4	17 496 056		17 496 056	32 445 444	DETTES DIVERSES (1)			
AVANCES ET ACOMPTES SUR COMMANDES	5	2 121 808 686		2 121 808 686	1 867 898 866	Sur immobilisations et comptes rattachés		0	0
CREANCES D'EXPLOITATION (2)						Fiscales (impôts s/ bénéfices)		0	0
Créances clients et comptes rattachés	6	56 430 883	4 991 561	51 439 322	34 088 594	Autres		0	0
Autres	6	7 823 492	0	7 823 492	67 478 466	Sous total		0	0
CREANCES DIVERSES (2)	6	1 288 902		1 288 902	1 518 935	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE (1)	17	1 805 473	2 309 335
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	7	2 619		2 619	2 619	Total III		2 245 515 793	2 090 210 346
DISPONIBILITES	8	313 136 583		313 136 583	138 234 527	ECART DE CONVERSION ET DIFFERENCES D'EVALUATION - PASSIF (IV)		58 636	59 767
Sous-total		2 539 035 118	24 697 503	2 514 337 615	2 158 319 628	TOTAL GENERAL (I à IV)		2 557 561 638	2 210 290 367
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (2)	9	950 157		950 157	1 112 095				
Total III		2 539 985 275	24 697 503	2 515 287 772	2 159 431 723	(1) Dont à plus d'un an et à moins d'un an	18	1 302 332	1 805 473
CH A REPART S/PLUSIEURS EXERCICES (IV)		0		0	0	(2) Dont concours bancaires courant	18	79 449 842	93 124 860
ECART DE CONVERSION ET DIFFERENCES D'EVALUATION - ACTIF (V)	10	363 771		363 771	251 017				
TOTAL GENERAL (I à V)		3 317 575 019	760 013 381	2 557 561 638	2 210 290 367				
(1) Dont à moins d'un an	11	225 821		225 821	797				
(2) Dont à plus d'un an	11	54 675		54 675	20 497				

COMPTE DE RESULTAT au 31 décembre 2024

(Euros)

	Ref.	31/12/2024	31/12/2023
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Etudes et essais		3 798 834	2 827 160
Services de lancement		109 070 870	340 768 290
Produits des activités annexes		39 239 046	55 511 402
Production vendue	21	152 108 750	399 106 852
Montant net du chiffre d'affaires		152 108 750	399 106 852
Production stockée		-3 193 101	-5 360 126
Production immobilisée	22	414 584	490 193
Subventions		60 500	90 667
Reprises sur amortissements et provisions	14	3 975 435	32 144 601
Transferts de charges	23	161 486	202 985
Autres produits		10 500 020	18 462 550
TOTAL I		164 027 674	445 137 722
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats stockés matériels, équipements et travaux		904 405	4 066 678
Variation des stocks		157 948	1 735 243
Achats stockés d'autres approvisionnements		0	0
Variation des stocks		1 728	184 280
Autres achats et charges externes		130 514 872	418 570 168
Consommations de l'exercice en provenance de tiers		131 578 953	424 556 369
Impôts, taxes et versements assimilés		3 035 676	2 897 900
Rémunérations du personnel		18 211 795	18 216 604
Charges sociales		8 910 850	8 931 793
Dotations aux amortissements			
des immobilisations		12 834 055	13 003 469
des charges d'exploitation à répartir		0	0
Dotations aux provisions			
pour risques et charges d'exploitation		19 354 976	3 900 517
pour dépréciation des immobilisations		0	0
pour dépréciation des actifs circulants		1 996 452	3 405 792
Autres charges de gestion courante		508	553
TOTAL II		195 923 265	474 912 997
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		-31 895 591	-29 775 275
QUOTES PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN (III et IV)		0	0
PRODUITS FINANCIERS			
Des participations		0	0
D'autres créances de l'actif immobilisé		23 666	29 751
Revenus des valeurs mobilières de placement		0	0
Autres intérêts et produits assimilés		5 945 840	7 013 234
Reprises sur provisions, transfert de charges financières		285 691	749 413
Différences positives de change		4 523 659	142 393
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		0	0
TOTAL V		10 778 856	7 934 791
CHARGES FINANCIERES			
Dotations aux amortissements et aux provisions		853 357	251 017
Intérêts et charges assimilées		130	1 845
Abandon de créances		0	0
Différences négative de change		134 027	48 730
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		0	0
Autres charges financières		0	0
TOTAL VI		987 514	301 592
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)	24	9 791 342	7 633 199
3 - RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III + IV + V - VI)		-22 104 249	-22 142 076
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion		224 665 001	94 924 726
Sur opérations de capital		738 262	774 641
Reprises sur provisions et amortissements dérogatoires		714 487	0
TOTAL VII		226 117 750	95 699 367
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion		11 856 003	450
Sur opérations de capital		3 161	246 913
Dotations aux amortissements et provisions		216 251 548	99 448 007
TOTAL VIII		228 110 712	99 695 370
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	25	-1 992 962	-3 996 003
PARTICIPATION DES SALAIRES AUX FRUITS DE L'EXPANSION (IX)		0	0
IMPOTS SUR LES BENEFICES (X)	26	-188 902	-403 935
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		400 924 280	548 771 880
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		424 832 589	574 506 024
BENERCE (+) OU PERTE (-)	20	-23 908 309	-25 734 144
